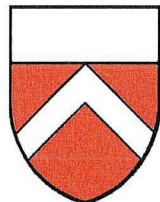


**RAPPORT DE LA MUNICIPALITE
SUR LA GESTION DE LA COMMUNE DE
YENS**



ANNEE 2025

PREAMBULE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,
Madame et Messieurs les membres de la Commission de gestion,

Conformément aux dispositions légales en vigueur, en particulier :

- les Art. 93a à 93f de la Loi sur les Communes du 28 février 1956, mise en vigueur de la dernière modification le 1^{er} janvier 2022,
- les Art. 34 et suivants du Règlement sur la comptabilité des Communes du 14 décembre 1979, mise en vigueur de la dernière modification le 1^{er} janvier 2024,
- l'Art. 96 du Règlement du Conseil communal du 23 septembre 2013,

la Municipalité a l'honneur de vous présenter son Rapport de gestion de l'année 2025.

INTRODUCTION

Le rapport annuel sur l'ensemble des dicastères, composant les fonctions des Municipaux et du Syndic, vous est exposé dans ce document, lequel je l'espère, vous sera agréable à parcourir.

La Municipalité de Yens, durant cet exercice 2025, a déployé tous ses efforts pour comprendre, anticiper et conduire notre Commune. Au travers des décisions prises, les responsabilités de l'exécutif sont importantes : de l'application des lois et règlements à la gérance du patrimoine commun, en passant par l'administration, jour après jour et cas par cas, des situations très variées que génèrent la vie d'un village.

Parallèlement à la gestion des affaires courantes, la Municipalité consacre du temps pour identifier au mieux les futurs enjeux. Préservation et durabilité de nos ressources, réfection et optimisation de nos infrastructures (réseau d'eau potable, dessertes routières, gaz, électricité et télécommunications), de même que tous les moyens permettant le maintien et le développement de la convivialité dans notre village (nouveaux commerces, infrastructures scolaires, transports publics et mobilité douce), sont au centre de nos réflexions.

Au cours de la décennie passée, les Autorités communales ont concrétisé, à juste titre, des étapes importantes au développement de notre village. La réalisation des quartiers Boironne et Sus-Vellaz, avec en parallèle la construction du collège du Rossé II et la mise en service de nouveaux puits de captage d'eau potable, ont été des axes prioritaires. Pour les années à venir, une attention particulière doit être portée en priorité à l'entretien de nos infrastructures communales et plus particulièrement au réseau routier (structure et sécurité) et au réseau d'eau potable et d'épuration.

La Municipalité remercie les membres de l'Administration communale rattachés aux Services internes ou externes qui ont très largement et activement contribué à rendre possible les diverses missions et tâches du service public assignées à la Commune en sa qualité de collectivité publique, en relayant l'Exécutif communal dans les nombreuses décisions prises et dispositions arrêtées au cours de cette année 2025.

Au terme de l'exercice 2025, les remerciements municipaux s'adressent également à Monsieur Boris Cuanoud, Préfet du district de Morges, pour son appui et sa collaboration avisée, aux membres du Conseil communal et à son Président, aux Exécutifs et Organes délibérants des proches Communes de Denens, Lussy-sur-Morges, Villars-sous-Yens et Saint-Prex, à la Direction des Ecoles et au corps enseignant, à la Direction et au personnel

éducatif de l'AIRADT, aux représentants des Associations intercommunales ERM et ASISE, aux membres du Conseil d'administration SAGEP et actionnaires, aux services cantonaux sollicités, aux autorités religieuses, au corps des sapeurs-pompiers, aux membres des sociétés locales et à ceux du Groupe d'animation culturelle et enfin aux citoyennes et citoyens prenant une part active à la vie de notre Commune.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  J.-L. André

La Secrétaire  I. Blanc



The seal is circular with the text 'MUNICIPALITE' at the top and 'YENS' at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a shield with a crown on top, flanked by two figures. The shield contains the text 'LIBERTE ET PATRIE'. Above the shield is a banner with 'LIBERTE' and below it 'PATRIE'. The words 'CANTON' and 'VAUD' are on either side of the shield, separated by two stars.

Yens, le 26 mai 2026

1. MUNICIPALITE

1.1. REPARTITION DES DICASTERES DU 1^{ER} JANVIER 2025 AU 31 DECEMBRE 2025

M. Jean-Luc André, Syndic

rempl. par M. J. Lüthi

- 11 Administration
- 10 Autorités
- 19 Informatique, site internet
- 42.2 Plan des zones
- 42.1 Police des constructions
- 42 Service de l'urbanisme

M. Jonathan Lüthi, Vice-Syndic

rempl. par M. K. Bühler

- 42.3 ARCAM
- 46.1 ERM – CoDir
- 44 Parcs, places et cimetière
- 46 Réseau d'égouts et d'épuration
- 81 Service des eaux, SAGEP
- 83 Service du gaz
- 18 Transports publics

M. Kurt Bühler, Municipal

rempl. par Mme S. Hansen

- 61 Corps de police
- 47 Cours d'eau, rives
- 65 Défense contre l'incendie
- 32 Forêts & pâturages
- 31.1 Gravières
- 45 Ordures ménagères, déchets, Valorsa, CRIDEC
- 63 Police sanitaire
- 66 Protection civile
- 43 Routes, voirie
- 31 Terrains
- 33 Vignes

M. Stéphane Boss, Municipal

rempl. par M. J.-L. André

- 22.1 AIRADT (finances) CoDir
- 53 ASISE – Conseil Intercommunal
- 35 Bâtiments
- 22 Service financier

Mme Sabina Hansen, Municipale

rempl. par M. S. Boss

- 50.1 Admin. parascolaire & scolaire
- 15 Affaires culturelles & loisirs, USL, YAC
- 50 AIRADT (exploit.) CoDir
- 71.1 ARASMAC
- 53.1 ASISE –CoDir
- 51 Enseignement primaire
- 52 Enseignement secondaire
- 54 Orientation professionnelle
- 72 Prévoyance sociale
- 73 Santé publique
- 64 Service des inhumations
- 71 Service social communal & intercommunal, Couvaloup 12
- 58 Temples & cultes
- 17 Terrain de sport, piscine, patinoire

1.2. SEANCES

Les séances ordinaires de la Municipalité ont été fixées aux lundis soir à 18h00.

1.2.1. Séances de Municipalité

Au cours de l'année écoulée, la Municipalité a siégé à 47 reprises, pour la première fois le 6 janvier 2025 et pour la dernière fois le 15 décembre 2025.

Certaines séances se sont tenues en présence de tiers, en avant-séance de Municipalité ou en dehors des jours usuels de séances.

1.2.2. Séances par délégation

En dehors des séances de Municipalité, les membres de la Municipalité ont pris part à de nombreuses séances en relation avec leurs dicastères respectifs et/ou missions municipales spécifiques, tant à Yens qu'à l'extérieur.

1.2.3. Séances de Commissions et gestion de projets

Durant l'année 2025, les membres de la Municipalité ont pris part à de nombreuses séances de Commissions permanentes ou nommées par le Conseil communal, Conseils Intercommunaux, participations à des Commissions consultatives extraparlimentaires.

1.3. PREAVIS MUNICIPAUX 2025

Préavis 2025-01	Demande de crédit de CHF 4'053'600.00 TTC en vue de la rénovation et transformation de l'ancien collège de la Cité
Préavis 2025-02	Demande d'adoption du plan d'affectation communal et de son règlement tels que mis à l'enquête publique du 17 juin au 16 juillet 2023 et du 21 septembre au 20 octobre 2024
Préavis 2025-03	Comptes communaux 2024 Rapport de gestion 2024
Préavis 2025-04	Demande de crédit de CHF 382'000.00 pour la création d'un chemin pour piétons entre la parcelle 627 et la halte ferroviaire MBC, RC30 B-P - route de l'Etraz
Préavis 2025-05	Arrêté d'imposition 2026
Préavis 2025-06	Participation au financement du projet d'assainissement et transformation partielle de la patinoire de Morges en complexe sportif régional quatre saisons, selon le système de financement régional
Préavis 2025-07	Demande de crédit de CHF 800'000.00 pour l'aménagement de la place de la Cité
Préavis 2025-08	Demande de crédit de CHF 100'000.00 TTC en vue de l'acquisition de la parcelle No 1573
Préavis 2025-09	Budget 2026

2. DICASTERES DE MONSIEUR JEAN-LUC ANDRE, SYNDIC

2.1. ADMINISTRATION GENERALE

Tous les collaborateurs aux différents services communaux sont directement subordonnés à la Municipalité, Mme Véronique Grandjean assumant le rôle de Responsable RH et M. Jean-Jacques Bolay, celui de Chef Voirie et Conciergerie.

Cette forme d'organisation assure la coordination et le suivi des activités conformément aux directives municipales et donne entière satisfaction.

Collaboration du service voirie avec les communes de Lussy-sur-Morges et Villars-sous-Yens depuis le 1^{er} janvier 2023. Sur la base d'une convention, nos employés effectuent diverses tâches d'entretien des espaces verts, nettoyage des fontaines et balayage des routes, sur le territoire des communes susmentionnées.

En 2025 ce sont environ 139 heures de travail qui ont été effectuées.

Cet accord intercommunal porte sur une durée de 5 ans et se renouvellera ensuite tacitement pour 3 ans. Au terme de 3 années de pratique, la satisfaction est grande de part et d'autre. Quelques prestations de voirie sont aussi faites pour le compte de la commune de Denens.

Les membres du personnel de l'administration communale tiennent une place centrale dans l'exécution des prestations et services dévolus à la collectivité. La Municipalité renouvelle ici, la confiance qu'elle place en eux dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes et les assure de son soutien vis-à-vis des citoyens et/ou utilisateurs d'infrastructures communales.

2.1.1. Personnel communal

- | | |
|---|------------------------------|
| • Greffe municipal (poste à 90 %) | Mme Isabelle Blanc |
| • Boursière principale (poste à 50 %) | Mme Véronique Grandjean |
| • Boursière adjointe (poste à 50 %) | Mme Catherine Henry |
| • Contrôle des Habitants et
Bureau des étrangers (poste à 100 %) | Mme Isabelle Gianina |
| • Chef Voirie - Contremaître (poste à 100 %) | M. Jean-Jacques Bolay |
| • Voirie (poste à 100 %) | M. Thibault Gebhard |
| • Voirie (poste à 100 %) | M. José de Araújo Pinto Dias |
| • Conciergerie (poste à 80 %) | Mme Diana Nunes |
| • Conciergerie (poste à 100 %) | Mme Sandra Champendal |
| • Déchetterie (poste à 20 %) | M. Viorel Ciobanu |

2.1.2. Bureaux communaux - Heures d'ouverture Greffe, Bourse et Contrôle des Habitants

- | | | | | |
|------------|----|-------|---|-------|
| • Lundi | de | 09h00 | à | 11h30 |
| • Mercredi | de | 09h00 | à | 11h30 |
| • Jeudi | de | 14h00 | à | 18h00 |
| • Vendredi | de | 09h00 | à | 11h30 |

ou sur rendez-vous.

2.1.3. Office du travail

Entreprises

109 entreprises sont recensées sur le territoire communal au 31 décembre 2025.

A cela s'ajoute 13 exploitations agricoles actives dans la commune et 3 exploitations remises en fermage à des agriculteurs externes.

Le recensement du nombre d'employés auprès des entreprises locales servant uniquement au rapport de gestion, celui-ci est désormais effectué tous les trois ans. Le dernier recensement a été effectué en janvier 2025 : 83 entreprises occupent du personnel, soit 373 employés.

Frontaliers actifs dans la commune de Yens

Au 31 décembre 2025, il a été recensé 69 frontaliers qui exercent une activité dans 12 entreprises ayant leur siège sur la commune de Yens.

2.1.4. Contrôle des habitants

Nonagénaires

Les autorités ont eu le plaisir de fêter les 90 ans de trois citoyens/citoyennes de Yens.

Cartes d'identité

En 2025, 47 demandes de carte d'identité ont été déposées au bureau du Contrôle des habitants (17 de plus qu'en 2024).

Pour rappel, il est possible de déposer une demande combinée pour l'établissement d'un passeport et d'une carte d'identité à un prix préférentiel auprès du Centre de biométrie à Lausanne. Les demandes individuelles de cartes d'identité doivent être déposées auprès de l'Administration communale.

Votations / Elections

9 février 2025 : Objet fédéral N° 01 : Initiative pour la responsabilité environnementale
Taux de participation à Yens : 48 %

28 septembre 2025 : Objet fédéral N° 01 : Impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires
Objet fédéral N° 02 : Loi sur l'e-ID (LeID)
Objet cantonal N° 01 : Initiative Sauvons le Mormont
Objet cantonal N° 02 : Quorum
Objet cantonal N° 03 : Droits politiques des étrangères et étrangers
Taux de participation à Yens : 54 %

30 novembre 2025 : Objet fédéral N° 01 : Initiative service citoyen
Objet fédéral N° 02 : Initiative pour l'avenir
Taux de participation à Yens : 49 %

Registre civique

En 2025, 208 signatures ont été contrôlées pour divers référendums et initiatives.

eDéménagement

La prestation eDéménagement a été déployée à Yens le 16 octobre 2025. Celle-ci permet aux habitant·e·s d'annoncer leur arrivée, changement d'adresse et départ en ligne, sans devoir se déplacer à l'Administration communale. Entre le 16 octobre et le 31 décembre 2025, cette prestation a été utilisée par 14 administré·e·s.

Pour que les personnes puissent annoncer leur arrivée à Yens via eDéménagement, il est nécessaire que leur commune de provenance y ait également adhéré. Pour les départs de Yens, ils peuvent être annoncés via ce biais indépendamment de la commune d'arrivée.

Actuellement, 20 % des communes vaudoises ont adhéré à eDéménagement.

Élaboration de la première carte d'identité biométrique suisse

La Confédération envisage l'introduction de la carte d'identité biométrique fin 2026. Fedpol travaille actuellement à l'élaboration de ce document, en collaboration avec ses partenaires cantonaux et fédéraux. Cette carte sera munie d'une puce contenant des données biométriques, tout comme le passeport biométrique suisse actuel, afin de renforcer la protection contre les abus. Il restera néanmoins possible d'obtenir une carte d'identité non biométrique pour une utilisation en Suisse.

2.1.5. Bureau des étrangers

Campagne de sensibilisation contre la traite des êtres humains

Dans le cadre des « Semaines d'action contre la traite des êtres humains », coordonnées par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Service cantonal de la population (SPOP) a organisé une campagne à l'attention des contrôles des habitants, avec pour objectif de sensibiliser sur le phénomène qui est une réalité en Suisse.

Qu'est-ce que la traite des êtres humains ?

Lorsqu'une personne est recrutée, hébergée ou transférée en Suisse par des moyens déloyaux (fausses promesses, abus de vulnérabilité, violence physique et psychologique, menaces, etc.) afin d'être forcée à exercer la prostitution, à travailler dans d'autres domaines d'activités, à commettre des activités illicites ou qu'elle est soumise à la servitude ou à des pratiques analogues à l'esclavage, il s'agit de traite d'êtres humains.

Le statut de protection S est maintenu

Berne, 08.10.2025 - Aucune stabilisation durable de la situation n'étant encore en vue en Ukraine, le Conseil fédéral a décidé, lors de sa séance du 8 octobre 2025, de maintenir le statut de protection S jusqu'au 4 mars 2027 pour les personnes en quête de protection venant d'Ukraine. Il a également prolongé les mesures de soutien destinées aux bénéficiaires du statut de protection S (programme S) jusqu'à cette date. Mettant en œuvre une décision du Parlement, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), lors de l'octroi d'une protection temporaire, établit désormais une distinction entre les régions d'Ukraine selon que le renvoi y est raisonnablement exigible ou non.

Acquisition de la nationalité suisse

Jusqu'au 31 décembre 2025

Bourgeoisie de Yens : 14 personnes

Autre bourgeoisie : 3 personnes

Dossiers* en traitement au niveau communal : 1

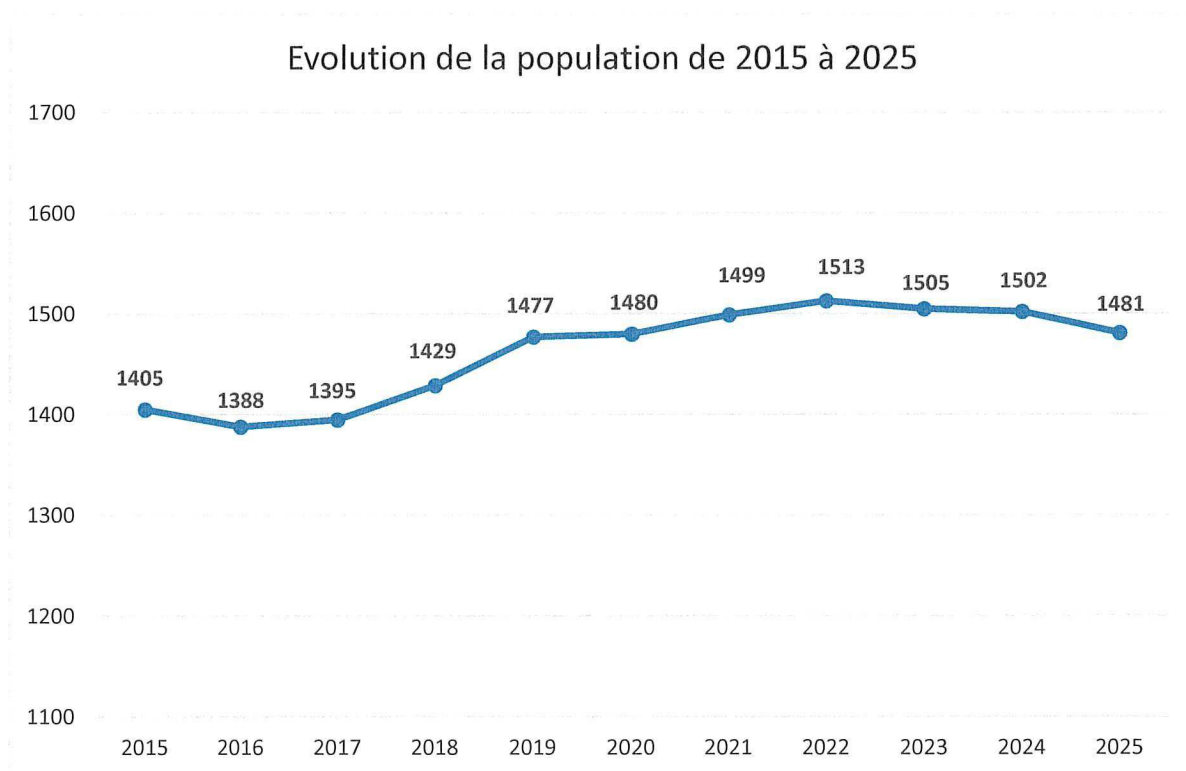
Dossiers* en traitement au niveau cantonal : 5

Dossiers* en traitement au niveau fédéral : 6

* 1 dossier = 1 à 5 personnes

2.1.6. Population

Evolution de la population de Yens



La population résidente permanente comprend la population suisse établie, la population étrangère bénéficiant d'un permis de séjour d'au moins un an, les fonctionnaires d'organisations internationales et la population du domaine de l'asile résidant en Suisse depuis au moins un an.

Habitants de Yens

A fin 2025, la Commune compte 1'481 habitants, soit 1'152 suisses et 329 étrangers. Avec les étrangers en attente d'autorisation de séjour, ceux au bénéfice d'autorisation de courte durée de moins d'une année (permis L) et les personnes en résidence secondaire, la population résidente s'inscrit à 1'493 habitants dont 338 étrangers.

Les résidents étrangers (45 pays) représentent le 22 % de l'effectif des habitants en résidence principale. Les ressortissants français constituent la plus forte communauté étrangère dans notre commune (37 %). Ils sont suivis des Portugais (17 %), des Belges (6 %) et des Italiens (6 %).

En cours d'année 2025, il a été procédé à l'enregistrement de 143 arrivées, 153 départs, 82 obtentions de permis de séjour / établissement et 46 prolongations de permis de séjour / établissement.

Naissances

13 naissances ont été enregistrées.

Décès

7 décès sont survenus sur le territoire communal.

Mariages, divorces

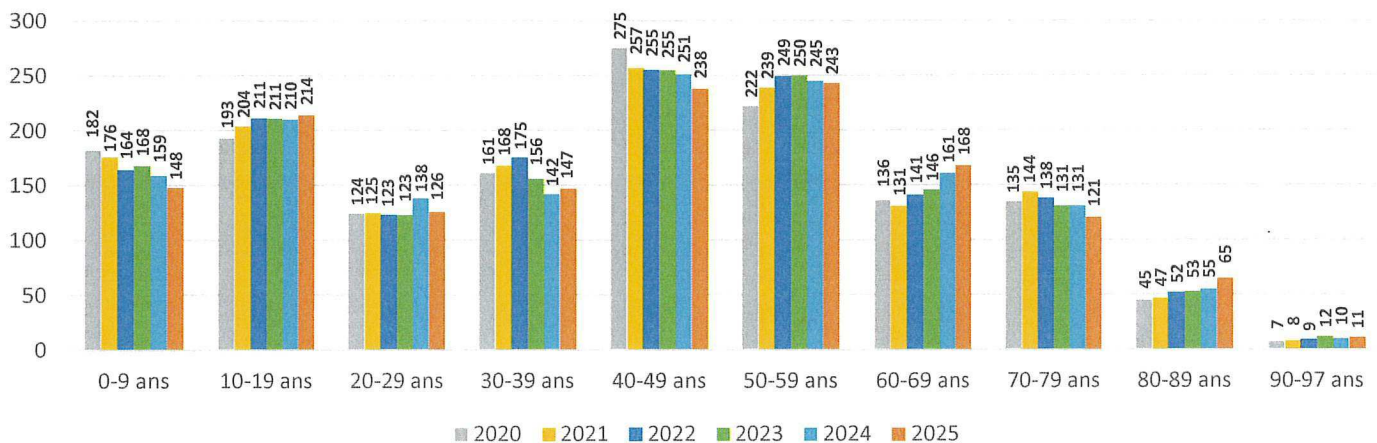
Il a été procédé à l'enregistrement de 7 mariages et 7 divorces/séparations.

Ménages

A Yens, on recense 598 ménages à fin 2025.

Pyramide des âges

Pyramide des âges au 31 décembre



2.2. INFORMATIQUE – SITE INTERNET

L'infrastructure informatique de l'Administration communale a été entièrement renouvelée dans le courant de l'année 2019. Les différentes étapes se sont succédées, l'acquisition de nouvelles licences logicielles auprès du groupe T2i dont notamment la gestion des RH, la gestion électronique des documents, la validation électronique des factures et la gestion des séances de Municipalité.

Notre mandataire répond en permanence du bon fonctionnement des systèmes, de leur hébergement, ainsi que de sauvegardes régulières. Toutes nos données sont stockées sur deux sites en Suisse romande.

Toutefois, un accent particulier a été mis sur la sécurité, la protection et par là même, la garantie d'une confidentialité maximale de nos données informatiques.

La Municipalité a mandaté une société spécialisée dans la prévention contre le piratage, afin de réaliser un audit interne et externe de notre parc informatique. Le résultat met en évidence les forces et les faiblesses. Une formation spécifique a été organisée pour l'ensemble des collaborateurs de notre administration communale et du réseau d'accueil Dame Tartine. Au programme, rappel des bonnes pratiques informatiques et sensibilisation à la détection des tentatives d'intrusion pirate. La Municipalité a étudié différentes offres en lien avec la sécurité informatique, suivi de l'état de notre parc informatique et intervention immédiate en cas d'attaque avérée. C'est au final une société locale qui a obtenu le mandat, car leur proposition correspond en tout point à notre profil d'utilisateur, et avec une cohérence financière.

Notre site internet yens.ch est en ligne depuis 6 années. Il répond à nos principales attentes, cependant une actualisation semble pertinente de même qu'un développement vers une mise en valeur de notre patrimoine d'archives communales (images et documents textes).

Avec l'appui de la commission internet du Conseil communal, différentes pistes seront à étudier, pour rendre visible et de manière ludique l'histoire de notre commune.

Afin de renforcer la proximité avec ses concitoyennes et concitoyens, la commune s'est dotée depuis le 1^{er} février 2025 d'une application nommée COMMUNEapp. Cet outil simple et efficace permet d'informer rapidement par notification des actualités de la commune, que ce soit en cas d'alerte ou simplement pour des informations plus événementielles.

L'application peut être téléchargée grâce aux QR codes ci-dessous :



2.3. POLICE DES CONSTRUCTIONS

2.3.1. Permis de construire et dossiers à analyser

La Municipalité a traité, en 2025, plus de 51 dossiers relatifs à la Police des constructions. Ces dossiers ont abouti comme suit :

- Sans suite ou en attente : 15
- Octroi d'une autorisation municipale : 14
- Octroi d'un permis de construire : 22
 - dont avec dispense de mise à l'enquête publique : 7
 - dont avec mise à l'enquête publique de compétence municipale : 1
 - dont avec mise à l'enquête de compétence cantonale : 14

2.3.2. Dossiers d'enquête - demandes d'autorisation de construire

Durant l'exercice 2025, notre secrétaire municipale, nos mandataires techniques (Masotti Associés SA à Morges, Archi3 à Yens et le SUI à Saint-Prex), ainsi que le Syndic en charge de ce dicastère, ont passé un temps important à accompagner les mandataires professionnels et leurs mandants lors de la conception de leurs projets afin que ceux-ci soient compatibles avec la réglementation en vigueur.

Grâce à ses compétences et à son engagement sans compter, Madame Isabelle Blanc, secrétaire municipale, assure le suivi de l'ensemble des dossiers inhérents à ce dicastère.

Comme par le passé, la Municipalité a été contrainte d'intervenir en raison du non-respect du cadre légal, par certains propriétaires.

2.3.3. Suivi des dossiers

Le suivi des dossiers de transformations/constructions fait appel à la procédure suivante :

- Afin de renseigner la Municipalité sur la conformité des dossiers qui lui sont soumis, nos mandataires techniques (Masotti, SUI ou Archi3) procèdent à un examen préalable et formulent un préavis sur l'aspect réglementaire du projet.
- Dans le cas d'une procédure d'enquête, une analyse réglementaire est effectuée de manière systématique en référence à chaque article concerné du Règlement communal et aux normes incendie selon les directives AEAI. Si nécessaire, les autres dispositions ressortant des lois et règlements cantonaux ou fédéraux sont prises en considération.
- Les conclusions techniques sont une aide à la décision et doivent permettre au collège municipal d'approuver ou de refuser la publication de l'enquête, voire d'accorder une dispense d'enquête ou des dérogations motivées.
- S'il y a lieu, les bureaux techniques sont consultés pour donner un avis ou proposer des solutions en cas d'oppositions. Le cas échéant, ils participent aux séances avec les requérants et/ou les opposants.
- En cas de dossiers complexes, la Commune prend également avis auprès de son avocat-conseil et de l'urbaniste communal.

2.4. URBANISME

Plan de quartier « En Muraz »

Courant de l'année 2023, dans le cadre de la révision du PACom, la Municipalité a dû se résoudre à changer l'affectation du quartier en Muraz, par un retour en zone agricole. Cette affectation ne sera effective qu'à l'entrée en vigueur du PACom.

2.5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La Municipalité de Yens a procédé à la réalisation de son bilan des réserves à bâtir. L'analyse de la zone à bâtir légalisée par le plan général d'affectation (PGA) du 08 mars 2011 révèle une capacité d'accueil de 925 habitants supplémentaires, alors que seuls 221 habitants sont alloués à la Commune de Yens jusqu'en 2036. En effet, suite à l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire révisée, le Canton de Vaud a procédé à une 4^{ème} adaptation quater de son plan directeur cantonal qui a été approuvée le 11 novembre 2022 par le Conseil fédéral. La mesure A11 dudit plan permet une croissance annuelle de 0.75 % de la population de 2015 à l'horizon 2036. Le PGA en vigueur de la Commune de Yens admet donc une surcapacité d'accueil de 704 habitants (50m² surf. de plancher déterminant = un habitant).

Afin de gérer rapidement cet excédent important selon les exigences du PDCn, la procédure de mise en conformité de la planification communale a été menée en deux temps :

1. Instauration d'une zone réservée sur les terrains les plus excentrés et contenant des réserves importantes – Préavis municipal voté par le Conseil communal le 10 septembre 2018.
2. Révision du plan général d'affectation et de son règlement.

Ainsi, un premier dossier rassemblant les ambitions communales, ainsi que l'expression de notre stratégie d'aménagement du territoire, a été soumis pour examen préliminaire à la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL).

A l'analyse des résultats et commentaires de la DGTL, il ressort pour l'essentiel et sans surprise, que les mesures de redimensionnement de notre zone à bâtir telles que préfigurées par l'instauration de la zone réservée communale se montrent insuffisantes en regard du Plan Directeur Cantonal (PDCn).

Les étapes de révision se sont donc poursuivies durant l'année, en bonne coordination avec notre mandataire, le bureau Urbaplan à Lausanne, mais avec comme défi supplémentaire de répondre à de nombreuses directives émanant en cours d'exercice tantôt de la DGE/Biodiversité et de la DGTL/Patrimoine.

Courant 2020, la DGTL a instauré une 3ème zone réservée cantonale sur une parcelle constructible proche de la Gare, démontrant une nouvelle fois l'extrême rigueur que nous impose l'application stricte du PDCn et le peu de marge de développement alloué à la Commune de Yens à moyen terme.

La Municipalité réitère ici sa vision, partagée depuis plus de 40 ans par le législateur communal, que le prochain développement du village doit se faire prioritairement dans le prolongement des quartiers Boironne et Sus-Vellaz, eu égard à la proximité immédiate du territoire urbanisé, des dessertes routières, ainsi que des équipements industriels (réseau d'eau, électricité, télécommunications).

Durant l'année 2022, la Municipalité a participé à plusieurs séances de coordination avec les différents services cantonaux pour finaliser les travaux de révision du Plan d'affectation communal et son règlement. Le retour de l'examen préalable a été reçu au mois d'octobre, la Municipalité a traité l'ensemble des remarques émises par la DGTL. Il subsiste quatre divergences majeures sur lesquelles la Municipalité entend maintenir sa position. Il s'agit notamment de compléter le tissu bâti du coteau de Sus-Vellaz et du quartier de la Gare, de relocaliser la déchetterie, d'augmenter la capacité du parcage autour de la gare ferroviaire au profit du transport public.

Durant l'année 2023, l'ensemble des documents de planification ont été présentés aux autorités communales puis à l'ensemble des habitants de Yens, en amont de la mise à l'enquête publique réalisée en juin 2023.

Enquête complémentaire

Plusieurs oppositions et remarques ont été déposées dans le cadre de la procédure de consultation, l'ensemble des opposants ont été reçus et entendus par la Municipalité. Quelques adaptations ont été consenties et reportées dans le projet PACom, le projet modifié a été soumis à nouveau à l'examen préalable du canton. Une consultation publique complémentaire a eu lieu du 21.09 au 20.10.2024, précisons que seuls les éléments modifiés du dossier d'enquête publique principal ont pu faire l'objet d'opposition ou remarque.

Le Règlement sur le Plan d'affectation Communal et la police des constructions (RPACom) a également été révisé. Ce document étant évidemment indispensable à la police des constructions, il accompagne directement le PACom et définit dans le détail les droits et devoirs en matière de construction de chaque propriétaire porteur de projet. Le dernier toilettage ayant été réalisé en 2011 seulement, ce n'est donc que quelques adaptations qui sont prévues, l'objectif étant de lui conserver son effet modérateur et conservateur sur le patrimoine bâti en général et sur la zone centrale du village en particulier.

Le Préavis municipal demande d'adoption du plan d'affectation communal et de son règlement tels que mis à l'enquête publique du 17 juin au 16 juillet 2023 et du 21 septembre au 20 octobre 2024, a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 8 septembre 2025, avec les divers compléments apportés par la Commission Plan de zone.

Suite à la votation, la Municipalité a déposé l'ensemble des documents de planification à la Direction générale du territoire et du logement avec demande d'approbation par le Conseil d'Etat.

Notre zone artisanale a été remise en question dans le cadre de la Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités (SRGZA) par l'autorité cantonale. Après de nombreuses séances avec l'ARCAM et les services du canton, une (re)qualification de notre Zone d'Activités Locale (ZAL) en Zone d'Activités Régionale (ZAR) a été reconnue, lui conférant ainsi un développement à moyen terme. Les démarches de révision du Plan partiel d'affectation de la zone artisanale (PPA ZA) pourraient être envisagées à l'horizon 2026.

La Municipalité a décidé d'entamer une révision du Plan Directeur Communal (PDCom), qui fera suite à l'entrée en vigueur des prochains PACom et RPACom. Le PDCom est un document fondamental à la gestion de notre territoire sur le long terme (25 ans). Il permet notamment aux autorités en place de conforter leurs réflexions et d'assurer, en particulier, une cohérence et un suivi des étapes de réalisation du développement de notre Commune au travers des générations.

3. DICASTERES DE MONSIEUR STEPHANE BOSS, MUNICIPAL

3.1. FINANCES

3.1.1. Situation au 31.12.2025

Les résultats des comptes communaux au bouclage de l'année 2025 laissent apparaître un excédent des revenus de CHF 72'133.28 soit CHF 23'556.72 de moins que le budget 2025.

Cependant, ces excellents résultats ont permis de constituer une réserve de politique budgétaire de CHF 300'000.00.

Cette réserve devrait nous permettre d'absorber d'éventuels futurs déficits pour les deux prochaines années.

Une attribution aux préfinancements et amortissements supplémentaires a pu également être constituée d'un montant de CHF 1'400'000.00 pour effectuer des amortissements supplémentaires sur le collège du Rossé II de CHF 66'666.00 par année.

C'est le compte No 9 « Finances et impôts » qui apporte des variations significatives, celui-ci étant, comme chaque année, toujours autant difficile à prévoir.

Ce poste comprend les rentrées d'impôts et la péréquation.

La rentrée d'impôts sur les personnes physiques s'élève à CHF 8'477'322.36 contre CHF 6'107'500.00 au budget 2025 soit une différence positive de CHF 2'369'822.36.

Cette augmentation est due à l'impôt sur le revenu et une rentrée exceptionnelle sur l'impôt sur la succession.

La marge d'autofinancement est de CHF 2'281'587.74 (CHF 1'532'614.37 en 2024).

De manière générale, les autres comptes présentent des charges « maîtrisées » par la Commune et des revenus qui se rapprochent du budget 2025.

La Municipalité précise que l'endettement communal effectif au 31.12.2025 est maîtrisé et se situe toujours à CHF 7'500'000.00 (CHF 7'500'000.00 en 2024).

Le niveau d'endettement est donc en tout point conforme à la politique financière municipale en vigueur et se situe sous le plafond d'endettement de CHF 18'500'000.00 approuvé par le Conseil communal le 11 octobre 2021.

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Taux d'imposition communal	70.0 %	70.0 %	71.5 %	71.5 %	71.5 %	71.5 %	73.0 %
Recettes fiscales ordinaires	7'281'168	7'159'809	6'060'244	6'060'052	5'401'678	6'636'691	5'695'673
Recettes fiscales extraordinaires	1'196'152	260'996	265'851	260'413	126'898	217'211	282'308
Impôt sur gains immobiliers	143'372	363'608	96'232	296'444	-7'759	189'407	213'875
Sous-total :	8'620'692	7'784'413	6'422'327	6'616'909	5'520'817	7'043'310	6'191'855
Emoluments, intérêts de retard, remboursement de frais	35'971	100'717	46'896	34'009	91'189	53'571	109'240
Participation du canton (RIE III)	7'154	8'253	4'067	6'752	-19'910	33'268	23'646
Total :	8'663'817	7'893'383	6'473'290	6'657'670	5'592'096	7'130'148	6'324'741

3.2. BATIMENTS COMMUNAUX

3.2.1. Eglise

Travaux d'entretien courant périodique.

3.2.2. Ecole et ancien bâtiment administratif (Place de la Cité)

Comme en 2024, pour l'année 2025, les travaux d'entretien ont été plus que minimes, compte tenu des travaux de rénovation de l'ancien collège.

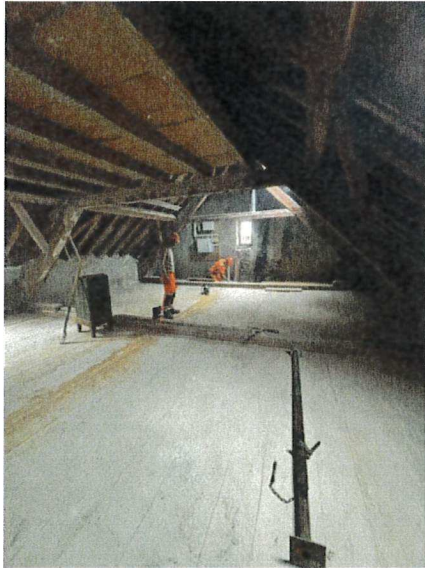
Pour ce qui est du chantier de rénovation et transformation de l'ancien collège de la Cité (Préavis 2025-01), la Municipalité, accompagnée de Messieurs Schneider et/ou Rebeschini (assistants du maître de l'ouvrage), a rencontré Madame Mollet, architecte en charge du chantier, par le biais de séances mensuelles, afin d'avoir un suivi des travaux tant technique que financier.

Les séances de chantier, menées par Mesdames Mollet et Hallaert du bureau MArchitectes Sàrl, se sont déroulées de manière hebdomadaire. Monsieur Schneider du bureau M&R a également participé à ces dernières, avec de manière périodique votre municipal en charge des bâtiments et des finances.

A noter que durant l'exercice 2025, plusieurs rencontres ont été menées avec le domaine des Loveresses, nécessitant des négociations sur les aménagements intérieurs et extérieurs, afin d'arriver sur la signature d'un pré-bail, validant l'arrivée de ce commerce, à grande satisfaction de la Municipalité, comme premier locataire de la zone épicerie.

La fin du chantier est toujours prévue pour fin juin 2026.

Ci-dessous quelques photos de la situation au 2 juin 2025 :



Future salle de Municipalité



Future salle communale (Salle des Martinets)

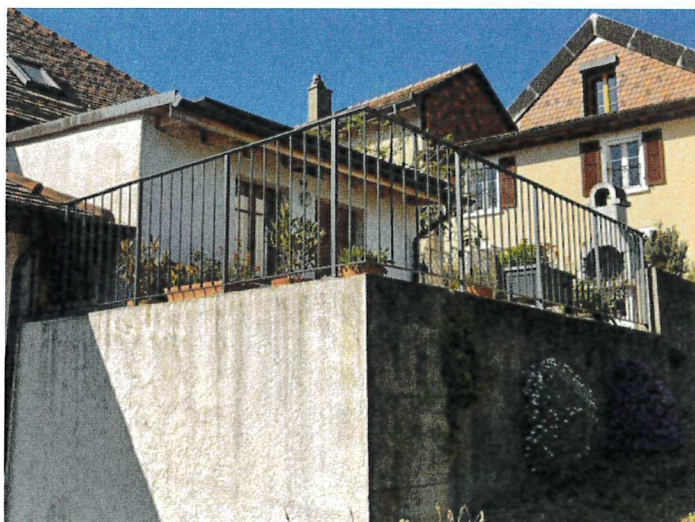
Les autres dépenses et revenus de ce poste n'apportent pas de commentaire spécifique.

3.2.3. Salles des sociétés et du Conseil communal et annexes

Entretien courant.

3.2.4. Place du Pressoir

La Commune a participé au remplacement de la barrière mitoyenne à la parcelle 66 pour une mise aux normes, pour un montant de CHF 5'092.60.



3.2.5. Bâtiment de la Léchère

La Municipalité préparant un préavis pour la rénovation énergétique du bâtiment, seuls les travaux d'entretien courant sont réalisés.

Nous pouvons faire ressortir les interventions ponctuelles dans plusieurs appartements pour faire face à des venues de moisissures, faisant suite à des ponts de froid (intervention de l'entreprise JAN SA pour un montant de CHF 6'798.40).

Le studio côté boulangerie a subi un dégât d'eau, à la suite d'une conduite percée entre la cuisine et la salle de bains. L'assurance bâtiment a été sollicitée pour la prise en charge des travaux de peinture résultant de cette fuite.

Le studio précité, avec jardin, a été reloué durant l'année 2025, aux mêmes conditions soit un loyer mensuel de CHF 1'000.00 + charges et garages. Il n'y a eu aucune période de vacance entre les deux locataires.

3.2.5.1 Boulangerie

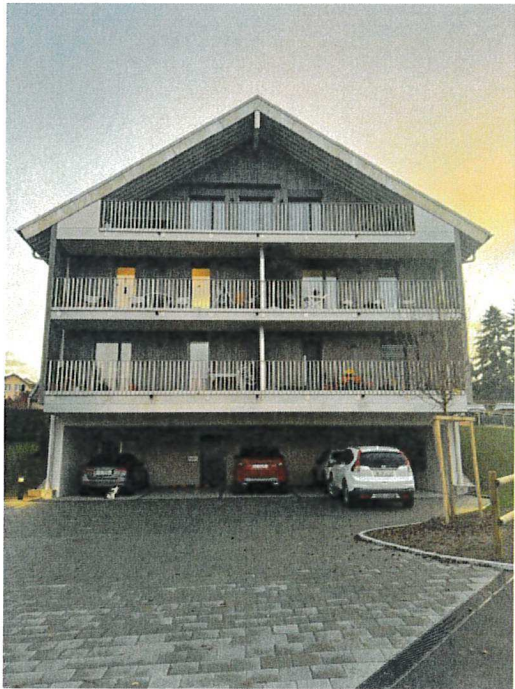
La Municipalité a pris la décision de résilier le bail de la boulangerie pour l'échéance du bail soit au 31 mars 2031, tenant compte des échanges difficiles entre Monsieur Flageul et la Commune. Cette résiliation n'a pas été contestée. Le garage a aussi été résilié et récupéré, son échéance étant au 31 décembre 2025.

Il a aussi été rappelé par écrit à Monsieur Flageul de revoir ses horaires d'ouverture et de rapatrier dans le laboratoire la confection de ses produits, sans retour positif de ce dernier. Nous continuons de suivre ce dossier de près et avons rencontré un potentiel candidat pour la reprise des locaux, sans toutefois aboutir à une reprise du bail.

3.2.5.2 Immeuble Coopérative Cité Derrière

Durant l'année 2025 la Municipalité a pu participer à la commission d'attribution des logements. Les neuf appartements ont trouvé preneurs. Une mixité des âges des locataires a même pu être créée.

Le premier encaissement du loyer du DDP a été réalisé, au prorata de la mise en location du bâtiment, réalisant un produit de CHF 3'312.50.



3.2.6. Auberge communale de la Croix d'Or

Afin de maintenir un état des locaux équivalant à la qualité du travail de nos aubergistes, des travaux d'entretien ont été réalisés courant de l'année, notamment de peinture et de carrelage, raison du léger dépassement du poste « travaux d'entretien ».

Nous profitons de ce rapport pour féliciter, comme chaque année, Monsieur et Madame Hiernard pour leur travail et leur accueil, profitant à notre Commune.

3.2.7. Congélateur communal

Des travaux de dépannage ponctuels ont été réalisés. L'exercice 2026, sera différent après réception du rapport de l'état des installations et comme voté dans le budget communal.

3.2.8. Refuges forestiers

Travaux d'entretien usuel pour cet exercice.

A préciser, des revenus de location de plus de CHF 18'000.00 comme en 2024.

3.2.9. Salle polyvalente de Prailon

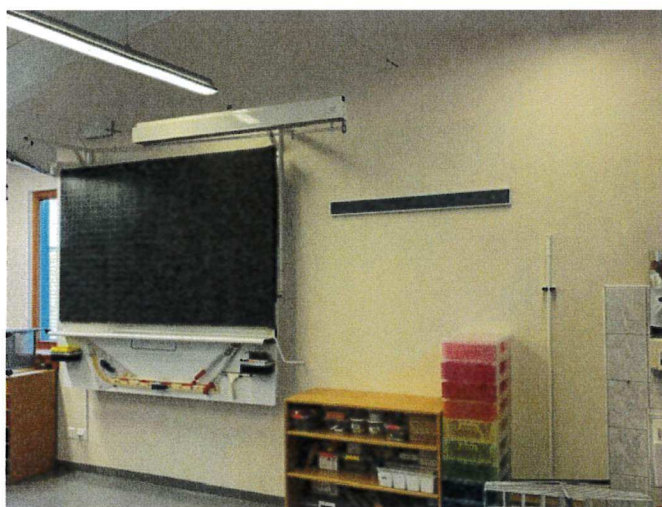
Des dépenses d'entretien ont été réalisées durant cet exercice. Aucun fait marquant n'est à signaler.

La location de la salle polyvalente à des privés a été au-dessous du précédent exercice, avec des recettes de CHF 15'240.00 contre CHF 22'676.00 en 2024.

A noter que notre salle reste utilisée à son plein la semaine, par l'école bien entendu mais aussi par les sociétés locales en fin de journée et le soir et encore par « Yens de Demain » le mercredi après-midi.

3.2.10. Garderie « Dame Tartine », UAPE, bâtiments scolaires du Rossé I et II et extérieurs

La réfection des peintures des murs des classes du Rossé I ont été réalisées par l'entreprise JAN SA. Ces travaux avaient été mis au budget.

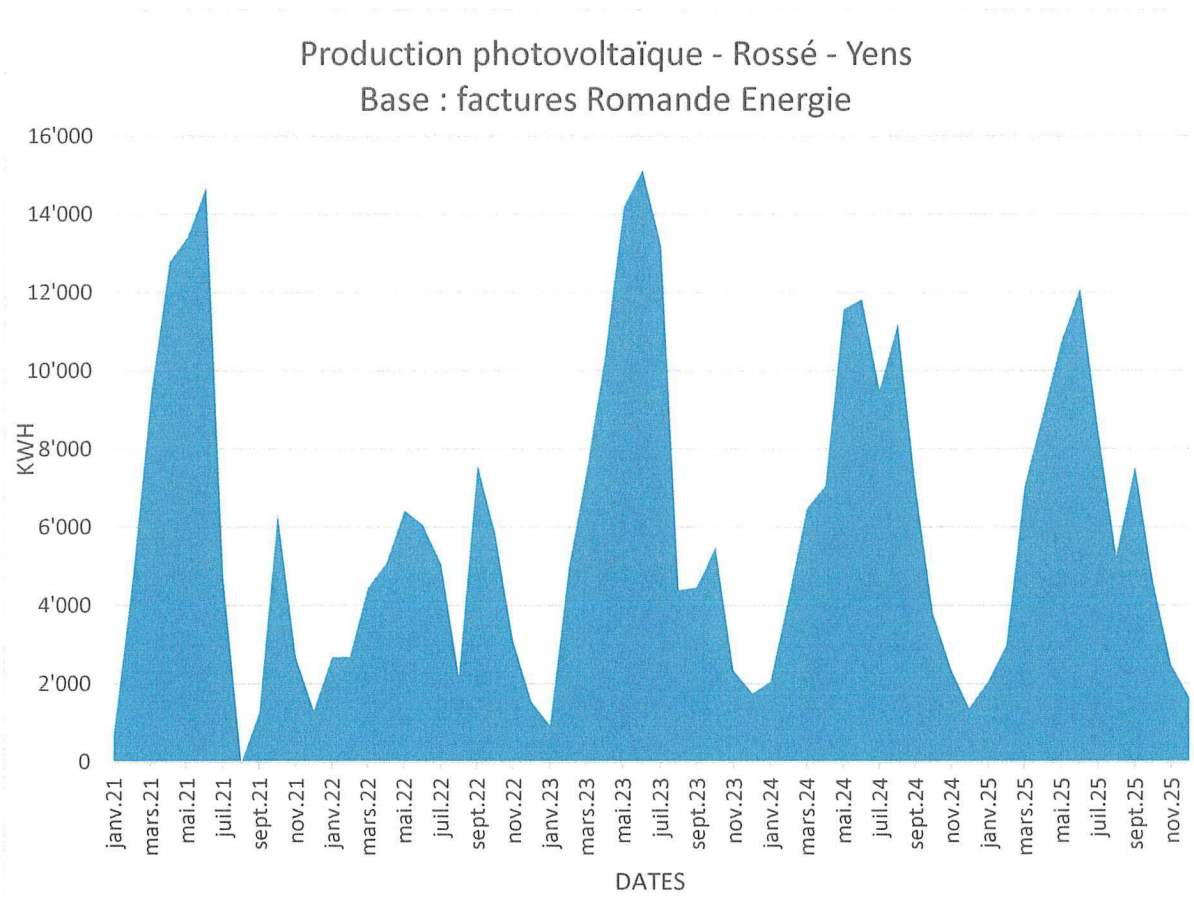


S'agissant du Rossé II, aucune dépense spécifique n'est à signaler.

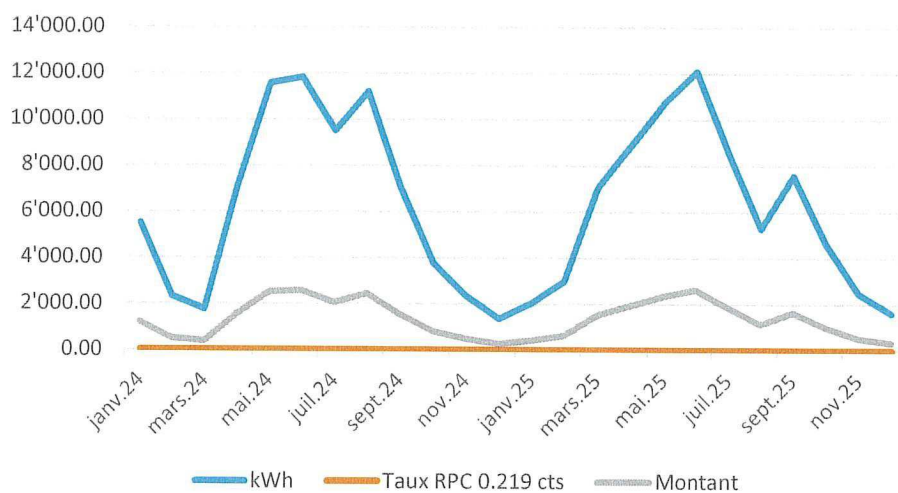
L'exercice annuel d'évacuation a été effectué avec les écoles et Dame Tartine et ce, à entière satisfaction. A noter qu'en 2026, des pompiers seront à nouveaux présents.

Comme indiqué dans notre rapport pour l'exercice 2024, la société Batineg a réalisé les travaux de modification de toiture, afin de résoudre les venues d'eau dans l'atrium depuis la mise en service du bâtiment du Rossé II. Pour rappel, il avait été convenu que la Commune de Yens prendrait à charge 10 % des travaux mais au maximum CHF 30'000.00. Plus aucune venue d'eau n'a été remarquée depuis les dernières interventions mais le montant précité n'a pas encore été facturé par Batineg.

La production du photovoltaïque en 2025 est représentée ci-dessous.



Production photovoltaïques Rossé Yens Base : remboursement par Pronovo



4. DICASTERES DE MONSIEUR JONATHAN LUETHI, MUNICIPAL

4.1. SAGEP – CONSEIL D'ADMINISTRATION



4.1.1. Rappel historique et assemblée générale des actionnaires

L'exploitation de la nappe phréatique du Pénezy relève du domaine public cantonal et est, à ce titre, soumise à l'octroi d'un Acte de concession pour usage d'eau délivré par le Département de la sécurité et de l'environnement. C'est à la faveur du renouvellement d'un ancien Acte de concession établi en 1952 au seul bénéfice de la Commune de Yens et sous l'impulsion du SCAV (Service de la consommation et des affaires vétérinaires, Section Distribution de l'eau), que voit se concrétiser la mise sur pied d'une plateforme régionale de fourniture d'eau potable - la SAGEP - aux fins d'assurer les besoins en eau des Communes et Associations de Communes partenaires. La SAGEP exploite trois puits de captage dans le sillon du Pénezy (PC1, PC2 et PC3).

Pour rappel, cette société anonyme sans but lucratif, accomplit une tâche de droit public contrôlée par les instances cantonales compétentes et a pour but d'exploiter, via une concession de 50 ans (échéance 31.12.2068), la nappe du Pénezy. Compte tenu de sa mission, elle est exemptée d'impôts.

La SAGEP est domiciliée à Yens, au Greffe. Les tâches administratives sont remplies par notre Secrétaire municipale, assistée de son adjointe. Les opérations en lien avec la facturation sont assurées par notre Boursière, également assistée de son adjointe. La SAGEP remercie chaleureusement ces quatre personnes pour l'excellent travail fourni.

L'assemblée générale ordinaire 2025 des actionnaires SAGEP s'est tenue le mercredi 4 juin 2025 à Yens. Les actionnaires des associations AIEB (Association Intercommunale des Eaux du Boiron pour les Communes de Denens, Lully, Lussy-sur-Morges, Tolochenaz et Villars-sous-Yens), AVM (Association intercommunale pour l'alimentation en eau potable du Vallon de la Morges pour les Communes de Hautemorges, Chigny, Clarmont, Echichens, Vaux-sur-Morges et Vufflens-le-Château) et de la Commune de Yens étaient représentés. Le procès-verbal a été rédigé par l'Administrateur et Secrétaire M. Oscar Cherbuin.

4.1.2. Composition du Conseil d'administration

- AIEB : MM. Genton, Vice-président, Syndic à Lully et Alain Jaccard, Vice-syndic à Denens
- AVM : M. Oscar Cherbuin, Secrétaire, Municipal à Echichens.
- Commune de Yens : MM. Jonathan Lüthi, Président, Vice-syndic, et Kurt Bühler, Municipal.

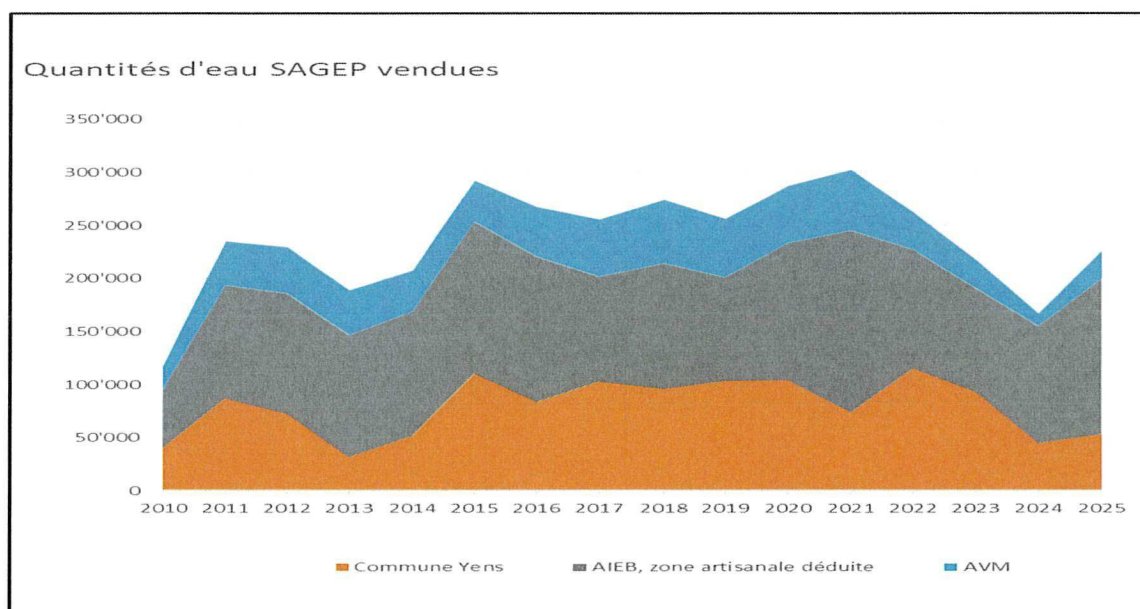
4.1.3. Débits souscrits et actionnariat SAGEP

Actionnaires	Débit Souscrit Lt/min	Débit Souscrit %	Nombre d'actions	Montant CHF	Volume 2025 %	Ecart entre souscription et consommation
Commune de Yens	1'000	37.04	370	370'000	23.49	-13.55
AIEB	1'300	48.15	482	482'000	64.96	16.81
AVM	400	14.81	148	148'000	11.54	-3.27
TOTAL	2'700	100.00	1'000	1'000'000	100.00	

4.1.4. Ventes d'eau

Les revenus annuels de la SAGEP issus des ventes d'eau 2025 au tarif de CHF 0.70 le m³ représentent un montant de CHF 158'027.10, soit :

VENTES	2025 m ³	2025 CHF	2025 %	2024 m ³	2024 CHF	2024 %	SOUSCRIT %
AIEB	146'656	102'659.20	64.96	110'462	88'369.40	66.33	48.15
AVM	26'060	18'242.00	11.54	11'145	8'916.00	6.69	14.81
YENS	53'037	37'125.90	23.49	44'927	35'941.60	26.98	37.04
TOTAL	225'753	158'027.10	100.00	166'534	133'227.00	100.00	100.00



Actionnaires	Année / m3										
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
AIEB, zone artisanale déduite	143'463	137'160	99'217	118'716	97'684	129'318	171'240	111'801	98'305	110'462	146'656
AVM	38'208	46'402	53'636	59'595	55'351	53'981	56'772	35'092	26'813	11'145	26'060
Commune Yens	110'388	83'526	102'462	95'559	103'284	104'284	74'053	115'249	92'862	44'927	53'037
Total annuel	292'059	267'088	255'315	273'870	256'319	287'583	302'065	262'142	217'980	166'534	225'753

Activités du CA de la SAGEP

Durant les 12 derniers mois, le Conseil d'administration a tenu séances à 8 reprises.

De multiples séances dites par délégations se sont tenues hors réunions du conseil d'administration en présence des partenaires de la SAGEP, tels que bourse de Yens, des mandataires et prestataires techniques, AIEGEP, et autres séances de chantier.

Le CA SAGEP est organisé comme suit :

Marc Genton, Vice-président, Finances

Oscar Cherbuin, Secrétaire

Alain Jaccard et Kurt Bühler

Jonathan Lüthi, Président

Les sujets traités et activités déployées ont été les suivants :

- Gestion et administration des affaires courantes.
- Analyses d'eau selon planification et contrôle aléatoire de l'OFCO : les résultats sont toujours excellents.
- Bouclement des comptes 2025 et élaboration du budget 2026.
- La production 2025 a été meilleure que l'année dernière. Un effort particulier a été réalisé en faveur de l'AIEB pour lui fournir toute l'eau souhaitée. L'AVM a régularisé sa consommation. Nous rencontrons ces temps des difficultés avec le système UV du PC2. En cas de panne du PC2, le CA SAGEP a décidé de repasser à la chloration durant la haute saison afin de garantir une production optimale.
- Notre surveillant de réseau Monsieur Thibault Gebhard, réalise un travail d'une très grande qualité. Les dernières exigences administratives formulées par l'OFCO lors de sa dernière inspection ont maintenant été satisfaites. Monsieur Gebhard collabore également efficacement avec les surveillants de l'AIEB et le surveillant de l'AVM, dont il assure le remplacement pour les situations urgentes.
- Le Professeur Aurèle Parriaux a rédigé les deux rapports qui lui sont annuellement commandés :

- sur la nappe phréatique exploitée

- sur le ruisseau de Pénezy qui interagit avec ladite nappe

Il a également assuré le suivi du projet de gravière aux Bougeries. Les porteurs du projet l'ont soumis aux autorités cantonales. Le CA SAGEP a organisé une rencontre avec eux le 3 décembre dernier. Le 12 mars, votre Conseil a ensuite rencontré notre Hydrogéologue cantonal, Monsieur Marc Affolter, et le Chef de projet carrières et gravières de la DGE, Monsieur Raphaël Yersin, ceci en présence des communes de Hautemorges, Bremblens et Yens, toutes concernées par l'aspect hydrogéologique de ce projet.

- Le CA SAGEP a été sollicité par un privé sur la base de la Loi sur l'information afin d'obtenir des informations sur notre nappe, ceci certainement en lien avec le projet de gravière aux Bougeries.
- Pour mémoire, la SAGEP a, avec l'AIEBBM, mis en place une plateforme de travail visant à étudier la création d'un puits sur le site du PE3 (futur PC4) et le forage d'un nouveau puits par l'AIEBBM sur son site du Grand Marais ainsi que l'étude de la renaturation du Pénezy. Cette plateforme de travail a abouti à la mise sur pied de l'AIEGEP (Approvisionnement Intercommunal en Eau Géré et Exploité Pérennement). Les premiers essais de pompage sur le site de Ballens ont été menés du 4 juin au 7 juillet 2025. Du point de vue quantitatif, le débit potentiellement exploitable sur ce nouvel ouvrage est d'environ 1'000 l/min. Du point de vue de la qualité de l'eau, l'absence de micropolluants est saluée. La qualité bactériologique est également bonne. La seule ombre au tableau est constituée par un taux de manganèse de 0.06 mg/l (la norme étant fixée à 0.05 maximum), de même qu'une teneur en carbone organique totale de 2.0 mg/l, (la norme étant fixée à 2.0 maximum). Un traitement devra donc probablement être mis en place pour corriger cela, mais il devrait rester relativement simple. Le potentiel annuel de production d'eau du futur puits du Grand Marais est estimé à environ 500'000 m³/an. Les besoins de l'AIEBBM pour alimenter son réseau sont inférieurs. Une certaine quantité d'eau pourrait ainsi être destinée à la SAGEP.

- Un second essai de pompage doit être mené cet été.
- Le risque d'une pénurie d'électricité est maîtrisé. La SAGEP est contractuellement assurée d'avoir à disposition une génératrice en tout temps. L'exercice annuel de pompage au PC3 avec celle-ci a été mené avec succès le 25 février.
- Le prêt de CHF 380'000.00 de la SAGEP à l'AVM est toujours en cours.
- La SAGEP a intégré un Groupe régional de gestion des mesures en période de sécheresse - coordination de l'information entre partenaires-distributeurs d'eau de la région. Un « Hydriscore » a été développé pour tous les distributeurs d'eau de notre région sur la base d'un concept mis à notre disposition par la commune de Nyon. Son utilisation est effective.
- Finalement, le CA SAGEP a poursuivi ses réflexions visant à réduire le prix du m³ d'eau vendu pour l'exercice à venir afin de provoquer une augmentation des ventes et des liquidités de nos actionnaires. Il sera intéressant de voir si l'augmentation des ventes couvrira la perte provoquée par la ristourne.

Les futures étapes SAGEP et dossiers en cours,

- Production d'eau et contrôles de qualité
- Suivi de la nappe
- Suivi du ruisseau
- Suppression de la défaillance du PC2
- Suivi du projet de Gravière aux Bougeries, en association avec les communes de Hautemorges, Bremblens et Yens
- Participation au groupe de travail AIEGEP
- Test annuel de la génératrice
- Imprévus...

En conclusion, le partenariat Yens - SAGEP fonctionne très bien à la satisfaction des différents acteurs.

4.2. ROUTES

- Schéma directeur des déplacements, état de la planification.
La Municipalité a poursuivi ses travaux pour mettre en œuvre les mesures préconisées par le bureau Transitec dans le cadre de son rapport intitulé schéma directeur des déplacements. Elle a travaillé sur le projet de la réfection et la sécurisation de la route de la Gare afin d'y améliorer le trottoir existant et de réduire la vitesse au niveau de la traversée du quartier de la Gare.
- En 2024, le Conseil communal a adopté le préavis 2024-04 demande de crédit de CHF 298'000.00 pour l'aménagement de l'arrêt de bus CarPostal ligne 10.727 « Yens gare » étape 1; des travaux d'aménagement des accès de la Gare, de l'agrandissement de ses parkings et de la réfection de la route de la Gare. La place a été transformée de manière à pouvoir accueillir le bus de CarPostal. A ce jour, le projet est suspendu dans l'attente d'avoir la certitude que la ligne de bus va être pérennisée.
- Le Conseil communal a également adopté le préavis 2024-05 Demande de crédit de CHF 1'445'000.00 pour la réfection des ouvrages AF et collecteurs – Etape E01 – 2024. La Municipalité est dans l'attente du retour des autorités cantonale et fédérale et espère pouvoir débiter les travaux en 2026.
- En 2025, le Conseil communal a adopté le préavis municipal 2025-04 Demande de crédit de CHF 382'000.00 pour la création d'un chemin piétons entre la parcelle 627 et la halte ferroviaire MBC, RC30 B-P – route de l'Etraz. Ledit préavis vise à sécuriser et promouvoir les déplacements à pied. Les travaux sont planifiés pour début 2026.

- Le préavis municipal 2025-07 Demande de crédit de CHF 800'000.- pour l'aménagement de la place de la Cité a également été adopté par le Conseil communal. Il vise à réaménager la place de la Cité dans la foulée des travaux de réfection de l'ancien collège (préavis municipal 2025-01). Les travaux sont planifiés pour 2026.

4.3. TRANSPORTS PUBLICS

La Municipalité a pu, en collaboration avec l'ARCAM, la DGMR et CarPostal, ouvrir le 15 décembre 2024 une nouvelle ligne de bus CarPostal (ligne 10.727) qui relie « Yens gare » au nouvel arrêt « Yens village » pour desservir ensuite « Lavigny hôpital », « Etoy village », « Allaman gare », « Aubonne gare » puis « Lavigny café » et retour.

La Municipalité a identifié les problématiques liées à l'horaire qu'elle a relayées à l'exploitant.

4.4. EAU POTABLE

Consommation d'eau potable de ces 20 dernières années :

Année	Habitants	Cultures maraîchères	AIEB	Zone artisanale	AVM	Total
-	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³
2006	75'162	28'421	162'231	832	38'336	304'982
2007	72'722	31'369	135'910	689	39'291	279'981
2008	70'905	18'172	136'430	995	39'416	265'968
2009	75'945	23'558	114'134	1'184	40'666	255'487
2010	89'832	22'352	114'494	1'183	44'213	272'074
2011	76'258	32'989	106'696	1'012	41'425	258'380
2012	71'149	23'300	113'062	1'091	43'719	252'321
2013	77'405	17'154	115'133	993	42'019	252'704
2014	81'770	27'488	117'288	1'281	38'713	266'540
2015	94'460	37'681	143'463	1'340	38'208	315'152
2016	93'365	34'634	137'160	1'469	46'402	314'499
2017	90'895	36'921	99'217	1'150	53'636	281'819
2018	110'881	53'468	118'176	1'416	59'595	344'076
2019	97'540	43'235	97'684	1'287	55'351	295'097
2020	116'201	52'378	129'318	1'079	53'981	352'957
2021	116'557	46'369	171'240	1'104	56'772	392'042
2022	105'785	52'383	111'801	1'135	35'092	306'196
2023	106'716	41'839	98'305	1'094	26'813	274'767
2024	93'456	37'278	112'090	1'628	11'145	255'597
2025	94'895	34'572	147'995	1'339	26'060	304'861

L'eau fournie provient pour 53'037 m³ de la SAGEP et pour 77'769 m³ des sources du Very et du Pourier (dans une moindre mesure).

Pour mémoire, nous devons procéder à la réfection des éléments suivants de notre réseau :

Remplacement du réservoir de l'Ente construit au début du XX^e siècle qui est obsolète, par un coupe-pression (petit réservoir) à construire en amont. Un mandat d'étude pour la réalisation dudit coupe-pression a été donné. Maintenant que les travaux préalables nécessaires (préavis 2024-01) ont été achevés, la Municipalité entend soumettre un préavis au Conseil communal pour la réalisation de ce coupe-pression.

Le recaptage de la source de la Teinture (source des fontaines), visant à pouvoir alimenter le réseau communal, a fait l'objet d'une étude en 2018. La Municipalité entendait recapter cette source en 2020. Toutefois, une quantité de chlorothalonil dépassant les normes y a été décelée. Il s'agit d'une substance active d'un produit phytosanitaire utilisé dans l'agriculture. Il appartient à la famille chimique des organochlorés dérivés du benzène. Après plusieurs années de discussion, la Municipalité a obtenu du canton la mise en place d'un périmètre de protection qui devrait permettre la mise en place de zones de protection (S1, S2 et S3) une fois le captage refait et ce polluant « évacué » par le lavement des sols. Les dernières analyses semblent montrer une diminution des résidus. Les pourparlers avec les propriétaires du foncier ont abouti à l'inscription d'une servitude de source en faveur de notre Commune. Un mandat a été donné au bureau Miaz & Weisser afin d'établir le projet de recaptage. Un préavis visant à obtenir le financement pour les travaux de recaptage sera soumis au Conseil communal.

Le Conseil communal a adopté le préavis 2024-01 Réseau d'eau potable Remplacement de la conduite Pra Landez – Chemin des Niclettes. Un crédit de CHF 674'000.00 a été alloué pour ces travaux qui ont débuté en 2024 comme planifiés. Les travaux se sont terminés en 2025. Quelques opérations en lien avec les bornes hydrantes devront encore être réalisées en 2026.

4.5. EPURATION EU-EC

4.5.1. Plan des travaux collecteurs EU-EC

Pour mémoire, la mise en séparatif du village a été achevée avec la mise en séparatif de la rue Miéville. Dans le cadre du préavis 2014-01 une modélisation et un diagnostic du fonctionnement des collecteurs communaux ont été réalisés par le bureau e-dric (rapport du 7.10.15). La mise en séparatif ayant été achevée, il conviendra à l'avenir de procéder à des réfections aux endroits problématiques (notamment à la route de l'Ente, selon projet de préavis 2012-02 et comptes 2025).

Des travaux de réfection sur les collecteurs existants de la route de la Gare sont planifiés dans le cadre de la réfection de ladite route. Conformément au PGEE (plan général d'évacuation des eaux), 200 m du tronçon inférieur seront en principe chemisés et 320 m du tronçon supérieur seront reconstruits (redimensionnement du collecteur des eaux claires); à noter que le collecteur des eaux usées appartient au réseau de l'ERM. Les études sont en cours.

Un inventaire sommaire a mis en évidence quatre cas de débordements de ruisseaux ou de points constructifs à améliorer (Pra Palud, Muraz, Nouriflon, Boiron) lesquels feront l'objet d'une réhabilitation. Des travaux d'entretien du lit des ruisseaux dans les secteurs « En Muraz » et « Moulin au Loup » ont été réalisés en 2025. D'autres travaux seront réalisés dans le cadre du préavis 2024-05 Demande de crédit de CHF 1'445'000.00 pour la réfection des ouvrages AF et collecteurs – Etape E01 – 2024.

4.5.2. Epuration communale : situation 2025

Données générales	Habitants
Population au 31.12.2025	1'481
Nombre d'habitants raccordés à la STEP	1'399
Nombre d'habitants à raccorder à la STEP	12
Nombre d'habitants non raccordables	70

4.6. ERM – CONSEIL INTERCOMMUNAL

4.6.1. Bureau du Conseil Intercommunal

Premier semestre 2025

Président : M. Jacky Leimgruber
Ecublens

Deuxième semestre 2025

Président : Frédéric Glassey
Tolochenaz

Sommaire des décisions prises par le Conseil Intercommunal

Durant les séances tenues en 2025, le Conseil Intercommunal a décidé :

Le 25 juin 2025,

- d'accepter les comptes et la gestion 2024

Le 24 septembre 2025,

- d'adopter le budget pour l'exercice 2026

4.6.2. Représentants communaux au Conseil Intercommunal

- M. Alexandre Morand, Conseiller communal,
- M. Kurt Bühler, Municipal

4.6.3. Comité de Direction

Dès le 1^{er} juillet 2021

- M. Christian Maeder, Président, Ecublens, Administration, personnel et assurances
- M. Jean-Jacques Aubert, Vice-Président, Morges, Exploitation de la STEP
- M. Jonathan Lüthi, Membre, Yens, Exploitation du réseau et des STREL
- M. Alain Garraux, Membre, Préverenges, Finances et informatique
- M. Bernard Perey, Membre, Denens, Citernes, faucardeuse et missions spéciales.

A noter que le Comité de Direction publie son rapport de gestion sur son site internet : www.erm-step.ch.

4.7. GAZ NATUREL

Le réseau est géré par Cosvegaz SA et Energiapro SA, sociétés du groupe Holdigaz. Aucune remarque particulière.

4.8. CIMETIERE, PARCS ET PLACES

Les travaux d'entretien se font sans produit phytosanitaire. L'achat d'une désherbeuse à eau chaude ne permet pas de gérer rationnellement les espaces en gravier du cimetière. Aussi, il est prévu d'ensemencer certaines zones.

4.9. ARCAM

L'Association de la région de Cossonay - Aubonne - Morges est l'organisme de développement régional et regroupe actuellement 56 communes du district de Morges et des membres privés (entreprises, associations, particuliers) de la région.

L'objectif principal de l'ARCAM est de renforcer l'identité régionale à travers le développement des activités touristiques, économiques, des équipements et des services. Elle a également pour objectif de coordonner les actions intercommunales et de demeurer à l'écoute des habitants du district afin de répondre à leurs besoins.

L'ARCAM apporte aussi un soutien à tous les acteurs économiques de cette région. Enfin, elle traite également des problématiques liées à l'aménagement du territoire. De plus, elle propose chaque année à ses communes membres un programme de formation.

La cotisation ordinaire annuelle se monte à CHF 9.80 par habitant.

L'ARCAM publie son rapport d'activités sur son site internet www.arcam-vd.ch.

5. DICASTERES DE MADAME SABINA HANSEN, MUNICIPALE

5.1. ASISE

5.1.1. Préambule

L'ASISE a été créée le 20 décembre 2011. Cette association regroupe les Communes de Denens, Lussy-sur-Morges, Saint-Prex, Villars-sous-Yens et Yens.

Au 1er octobre 2025, 1'066 élèves (2024 : 1'100) étaient scolarisés dans l'établissement scolaire de Saint-Prex et environs dont l'ASISE répond aux obligations communales.

5.1.2. Comptes

Le total des charges refacturé aux Communes de l'ASISE se monte à CHF 6'046'338.94 pour 2025 (CHF 6'331'400.00 au budget) et CHF 6'133'704.21 pour les comptes 2024. Le total de ces charges est divisé en quatre catégories et se base sur les éléments suivants :

- Administration et dépenses générales, calculés selon le principe du prix coûtant.
- Coûts financiers des locaux scolaires, calculés selon le barème initial adopté selon le préavis n° 2011-03.
- Coûts d'exploitation des locaux scolaires, calculés selon le barème initial adopté selon le préavis n° 2011-03 et modifié selon le préavis n° 2018-04
- Coûts des transports scolaires, calculés selon le principe du prix coûtant.

Les charges d'administration et dépenses générales, les coûts financiers et les coûts d'exploitation sont répartis entre les Communes pour moitié, en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre 2025 et pour moitié en fonction du nombre d'élèves, basé sur la moyenne entre le 1er octobre 2024 et le 1er octobre 2025. Les coûts des transports scolaires pour le raccordement sont répartis selon la méthode précitée, ceux du secondaire pour moitié (mais au maximum CHF 108'000.-) à charge de la Commune de Saint-Prex, le solde entre les autres Communes et les coûts du primaire sont refacturés uniquement aux Communes concernées.

La fiduciaire Fidinter S.A. a procédé à la révision des comptes de l'ASISE dès le 17 février 2026.

5.1.3. Comité de direction ASISE (CoDir)

Composition du CoDir

- Commune de Denens : Mme Noémie Hattet, Municipale (depuis mars 2025)
- Commune de Lussy-sur-Morges : Mme Aline Gicot, Municipale
- Commune de Saint-Prex : M. Anthony Hennard, Municipal et
M. Stéphane Porzi, Syndic
- Commune de Villars-sous-Yens : M. Marcel Grand, Municipal, Président.
- Commune de Yens : Mme Sabina Hansen, Municipale

Les travaux de secrétariat sont assurés par Mme Béatrice Belogi (depuis mars 2025)

Séances du CoDir

Au cours de l'année 2025, le CoDir a tenu 8 séances plénières et 2 séances du Conseil intercommunal ASISE à St-Prex.

Les séances du CoDir ont eu lieu à Saint-Prex et Denens sous la présidence de Monsieur Marcel Grand. Elles sont régies par un ordre du jour. Les séances du CoDir font l'objet de procès-verbaux rédigés par la secrétaire de l'ASISE.

La présence du Directeur des écoles a été sollicitée pour chacune des séances. Nous tenons à le remercier pour son engagement vis-à-vis de nos élèves.

Activités en 2025

Grâce à la préparation préalable de la direction des écoles et du corps enseignant, la rentrée scolaire en août 2025 s'est bien déroulée et on a pu dénombrier 1'066 élèves (1'136 en 2024) répartis dans 57 classes (59 en 2024).

Comme l'année dernière, nous relevons les 2 parties récré-actives suivantes :

- Compte tenu des travaux de rénovation du Vieux Moulin, la journée de cérémonie des promotions a eu lieu dans la magnifique grande salle de Yens le 26.06.2025.
- Le repas des enseignants en fin d'année scolaire s'est déroulé sous la forme d'un buffet (très apprécié) sous la tonnelle du giron de St-Prex le 27.06.2025.

Au niveau des sujets importants traités et des décisions prises par le Codir on peut citer les événements suivants :

- L'étude et l'approbation des comptes 2024 lors de sa séance du 12 mars 2025.
- L'étude et l'approbation du budget 2026 lors de sa séance du 11 septembre 2025.
- Engagement d'une nouvelle secrétaire Mme Belogi
- Plusieurs incivilités dans nos bâtiments (notamment au Cherrat), tels que des dégâts dans les toilettes ou l'utilisation de sprays dangereux ayant nécessité une réaction à plusieurs niveaux (direction, doyennes et doyens, enseignant(e)s). Le Syndic, M. Porzi, est également venu parler aux élèves et un courrier a été envoyé à tous les parents.
- Changement du prestataire pour nos transports scolaires pour la rentrée scolaire en août. Ce choix, dicté par les obligations légales liées aux marchés publics, a conduit à l'attribution du mandat à l'entreprise Taxis Romontois.

Face aux défis opérationnels rencontrés, la Direction et les membres du CoDir se sont mobilisés à travers de nombreuses séances extraordinaires et des interventions de terrain, pour garantir au mieux le bon déroulement des transports scolaires.

5.1.4. Conseil Intercommunal ASISE (CI)

Composition du CI

- Président : M. Thierry Gilgen, de Denens
- Vice-présidente : Mme Laurie Tornare, de Saint-Prex
- Secrétaire : Mme Béatrice Belogi

- Commune de Denens, délégués communaux : Mme Chantal Bôgli et M. Marc-Henri Sauty

- Commune de Lussy-sur-Morges, délégués communaux : Mmes Sophie Gosselin, Alexia Lehmann et M. Christophe Vulliamy
- Commune de Saint-Prex, délégués communaux : Mmes Anouck Gäumann, Miriam Radermacher Pilloud et Adéaïde Tschanz, MM. Frédéric Berthoud et Jan von Overbeck
- Commune de Villars-sous-Yens, délégués communaux : Mmes Maryse Christe, Alice Dauphin et M. Peter Luthi
- Commune de Yens, délégués communaux : Mme Marie-Louise Hale, MM. Stéphane Boss et Frédéric Biselx
- Membres de la Commission de gestion et des finances : M. Frédéric Biselx, Mmes Chantal Bôgli et Miriam Radermacher Pilloud
- Membres-suppléants de la Commission de gestion et des finances : Mmes Sophie Gosselin et Marie-Louise Hale

Préavis déposés en 2025

- No 2025-01 Rapport de gestion et comptes 2024
- No 2025-02 Adoption du budget 2026

Sommaire des décisions prises par le CI

Les préavis 2025 déposés par le CoDir ont été approuvés par le CI au cours des deux séances tenues les 15 mai et 9 octobre 2025.

5.1.5. Conseil d'Établissement ASISE (CET)

Composition du CET

- Présidente : Mme Sabina Hansen, Municipale à Yens
- Vice-présidente : Mme Aline Gicot, Municipale à Lussy-sur-Morges
- Secrétaire : Mme Béatrice Belogi
- Représentants des autorités intercommunales : Mmes Sophie Gosselin, Adélaïde Tschanz et Miriam Radermacher Pilloud. Suppléante : Mme Marie-Louise Hale
- Parents d'élèves fréquentant l'établissement : Mmes Catherine Codesido, Cindy Charotton et M. Alain Cuenca
- Représentants des milieux et organisations concernés par la vie de l'établissement : Mmes Nathalie Bataillard, Laura Gremaud et M. Frédéric Berthoud
- Représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement : Mmes Danielle Maréchaux, Jessica Crisci, Vanessa Hoffmann et MM. Jérôme Rica et Cédric Siffert.

Activités du CET

Le conseil d'établissement s'est réuni à deux reprises, les 26 mars et 10 septembre 2025. Une présentation du rapport sur la jeunesse à Saint-Prex a été donnée au CET par deux membres du conseil communal. Une réflexion autour du changement climatique et de l'adaptation des bâtiments scolaires a suscité l'intérêt de l'ensemble des membres. Par ailleurs, des membres du CET ont participé à la soirée d'information destinée aux futurs parents de 1P, organisée par l'école le 1er mai 2025.

Trois représentants des parents ont démissionné pour des raisons diverses entre la fin de l'année 2024 et mars 2025. Les viennent-ensuite issus de la dernière élection complémentaire de 2023 ont été sollicités. Malheureusement, aucune personne n'a donné suite. Compte tenu de l'échéance prochaine de la législature, il a été décidé de ne pas relancer une procédure de candidature afin de pourvoir les postes vacants.

Pour la troisième année consécutive, une soirée de fin de scolarité a été organisée pour les élèves de 11S. A cette occasion, un comité d'organisation a été constitué au sein du CET, avec la participation d'une délégation d'élèves ainsi que du TSP Anthony Richard. Comme les années précédentes, un DJ et deux agents de sécurité ont été engagés. Cette année, le choix s'est porté sur un ancien élève et son ami pour l'animation musicale, tandis que la sécurité a été confiée à l'entreprise Protectservice. Ces deux nouveaux prestataires ont donné entière satisfaction. La soirée s'est déroulée le mardi 24 juin 2025, dans l'aula et le foyer du Cherrat, sur le thème « Soirée à Hollywood ». Elle s'est très bien passée et une nouvelle édition est d'ores et déjà en préparation pour 2026.

5.2. FAJE – SCAJE

La Fondation pour l'accueil de jour des enfants, outre le rôle d'organisme subventionneur, a la responsabilité de vérifier l'adéquation entre l'offre et la demande, ainsi que de coordonner et favoriser le développement de l'offre en matière d'accueil de jour, notamment en fixant des objectifs (art. 41 LAJE).

5.3. AFFAIRES SOCIALES

5.3.1. Fondation de la Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention

L'Association Vaudoise d'Aide et de Soins A Domicile (AVASAD) est chargée de mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire vaudois la politique **d'aide et de soins à domicile**, ainsi que des mesures en matière de **promotion de la santé et de prévention**. Elle est composée d'une Direction générale et de 7 associations et fondations régionales. Pour notre village, il s'agit de la Fondation de la Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention.

L'aide et les soins à domicile permettent aux personnes dépendantes ou atteintes durablement ou non dans leur santé de maintenir ou de retrouver la plus large autonomie possible chez elles. Elle a aussi également pour mission d'accompagner la fin de vie des personnes suivies et le processus de deuil de leur entourage.

Pour ce faire, elle fournit des prestations visant à :

- Promouvoir, maintenir ou restaurer leur santé.
- Maximiser leur niveau d'autonomie.
- Maintenir leur intégration sociale.
- Faciliter l'appui de leur entourage.

Le CMS de Saint-Prex dessert les Communes d'Allaman, Buchillon, Bussy-Chardonney, Denens, Etoy, Lully, Lussy-sur-Morges, Saint-Prex, Tolochenaz, Villars-sous-Yens et Yens.

En 2025, 1316 repas chauds (1'151 normaux et 165 régimes) ont été livrés à 15 clients (14 en âge AVS et 1 non AVS) habitant la Commune de Yens. (En 2024, 1'320 repas chauds (1'079 normaux et 241 régimes) avaient été livrés à 15 bénéficiaires (12 en âge AVS et 3 non AVS) habitant Yens).

5.3.2. Cohésion sociale

Les Communes vaudoises participent depuis plusieurs décennies aux dépenses sociales cantonales. Cette participation, appelée « cohésion sociale », se compose du coût de différents régimes sociaux et sa répartition entre les Communes s'effectue selon la méthode péréquative en vigueur. La Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF)

et son règlement d'application ont permis d'harmoniser et de regrouper, dans une seule base légale, les types de dépenses et de recettes qui relèvent de la facture sociale.

Les régimes sociaux composant la cohésion sociale sont :

- des aides financières individuelles (recouvrements et avances des pensions alimentaires, bourses d'études et d'apprentissage, revenu d'insertion, subsides à l'assurance-maladie).
- de l'appui social à tous les groupes de population ou des individus qui en ont besoin à un moment donné de leur parcours de vie, par exemple des victimes de violences, des personnes à mobilité réduite, des personnes en situation de handicap, des proches aidants ou des personnes ayant besoin d'un revenu d'insertion.
- de l'hébergement des personnes en situation de handicap, des personnes souffrant de maladies psychiatriques ou d'addiction et des personnes âgées. La DGCS s'occupe également de l'accompagnement de ces personnes vers le retour à la vie communautaire.

5.3.3. ARASMAC - Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay

L'ARASMAC est une association de communes au sens des art. 112 et ss de la Loi sur les Communes. Elle est composée des 56 communes du district de Morges, soit 89'362 habitant·e·s au 31.12.2025 (88'875 en 2024).

Chaque commune est représentée par un membre de sa Municipalité délégué au Conseil Intercommunal (Législatif). Le Comité de Direction (Exécutif) est composé de 7 membres également issus des communes du district et d'un/e Président/e, élus par le Conseil, pour la durée de la législature. Le Conseil Intercommunal se réunit au moins deux fois par an pour l'adoption du budget et l'approbation des comptes et de la gestion.

Les montants suivants ont été versés par la Commune de Yens en 2025 :

Revenu d'insertion RI :	CHF 0.70 par habitant
Espace prévention Région Morges :	CHF 1.50 par habitant
Agence d'assurances sociales :	CHF 0.30 par habitant.

5.3.4. Projet Actions communautaires sur les communes de Lavigny et Yens

En 2024 les communes de Lavigny et Yens ont décidé de lancer ensemble le projet actions communautaires proposé par Pro Senectute Vaud. Après acceptation du budget 2025 par les deux conseils, ce projet a pu débuter en mars 2025.

Le but de la démarche « Actions communautaires » est de susciter une dynamique communautaire et de favoriser l'engagement des seniors dans diverses actions et activités.

Le processus leur permet ainsi de devenir auteurs et acteurs de leurs propres projets.

Ce projet s'étend sur 2 ans et est scindé en 4 phases de 6 mois. En 2025, la phase de diagnostic avec la récolte des avis et des besoins a démarré.

Le samedi 9 avril, toutes les personnes de 60 ans et plus qui résident à Lavigny et Yens ont été invitées à une séance d'information qui s'est tenue à Yens. Une trentaine de personnes ont participé à la séance d'information et ont été informées des objectifs et des principales étapes de la démarche. Suite à cette invitation, quinze personnes se sont inscrites pour passer un entretien individuel et 25 pour recevoir des informations sur le projet. Les personnes présentes ont également pu, à cette occasion, participer à des ateliers durant lesquels elles ont eu la possibilité d'exprimer leurs attentes à l'égard du projet tout en indiquant ce qu'elles



appréciaient particulièrement à Lavigny et à Yens ainsi que les éléments susceptibles d'être améliorés.

De mai à août 2025 cinq rencontres entre habitant·e·s ont été organisées, alternativement à la Maison de Commune de Lavigny et dans la salle du Conseil à Yens. En moyenne, une quinzaine de personnes prennent part à chaque rencontre. Grâce à ces rencontres, les seniors ont pu s'impliquer tout au long du processus et réfléchir à la suite.

L'objectif de ces rencontres est également de renforcer les liens entre habitant·e·s. Ainsi, avant chaque séance, un moment convivial d'accueil autour d'un café ou d'un thé est organisé. De plus, à certaines occasions, des repas canadiens, un dîner à l'auberge de la Croix d'Or à Yens, ainsi qu'à la Croix Blanche à Lavigny ont été organisés. Ces moments conviviaux et informels ont permis aux habitant·e·s des deux communes d'échanger et de tisser des liens.

Le 6 septembre 2025, un forum ouvert à tous les seniors de Lavigny et de Yens s'est tenu à Lavigny pour marquer la fin de la phase de diagnostic. Il a réuni une quarantaine de participant·e·s. A la suite de la présentation des principaux résultats, les seniors ont rejoint des ateliers thématiques dans lesquels ils ont pu réfléchir de façon concrète à l'organisation de certaines activités qui seront mises en place dans les mois à venir.

En résumé, cette première phase du projet a permis de se rendre compte des besoins et envies des seniors des communes de Lavigny et de Yens et de débiter des activités de groupe.



© Bernard Grobéty



© Bernard Grobéty

5.4. ECOLES

5.4.1. Association Scolaire Intercommunale de Saint-Prex et Environs (ASISE)

Pour la rentrée 2025-26, 15 classes ont été ouvertes dans les deux villages de Denens et Yens pour les élèves de 1P à 8P des communes suivantes : Villars-sous-Yens, Lussy-sur-Morges, Denens et Yens. Une classe à Denens a fermé pour cette rentrée. A Denens, ce sont 3 classes pour 49 élèves (76 en 2024) et 12 classes à Yens pour 236 élèves (237 en 2024). Les élèves de 9S à 11S sont scolarisés à Saint-Prex.

La répartition des classes et des enseignantes à Yens est la suivante :

Nom de la classe	Nom des enseignantes	Effectif global
1-2P/Y1	Mmes Crisci et Chapuis	17
1-2P/Y2	Mmes Parente et Hoffmann	18

3-4P/Y1	Mmes Baumann et Vonlanthen	19
3-4P/Y2	Mmes Cavin et Vonlanthen	19
5P/Y1	M. Massoud et Mme Rossi	24
5P/Y2	Mmes Crettaz et André	24
6P/Y1	Mmes Laydu et Castro	20
6P/Y2	Mmes Soumahoro, André et Maurer	21
7P/Y1	Mme Lier	20
7P/Y2	Mme Bürki	21
8P/Y1	Mme Lecoultre	16
8P/Y2	M. Klima	17

Leçons surveillées :

Le CoDir de l'ASISE a réorganisé les leçons surveillées à la rentrée 2023-24 pour être en accord avec la LEO (Loi sur l'enseignement obligatoire) et son règlement.

Entre janvier et juin, seul un cours les jeudis de 15h25 à 16h10 pour les 3 à 6P de Yens avait été ouvert. Depuis septembre, au vu de la demande, l'ASISE a mis en place des cours les lundis, mardis et jeudis de 15h25 à 16h10 pour les 3 à 6P et pour les 7-8P les lundis de 16h15 à 17h15.

5.5. ANIMATION VILLAGEOISE

5.5.1. Union des Sociétés Locales (U.S.L.)

A but sportif ou culturel, les sociétés locales informent volontiers sur leurs activités et se réjouissent d'accueillir de nouveaux membres. Des soirées, des concerts ou des spectacles sont régulièrement organisés par les sociétés actives



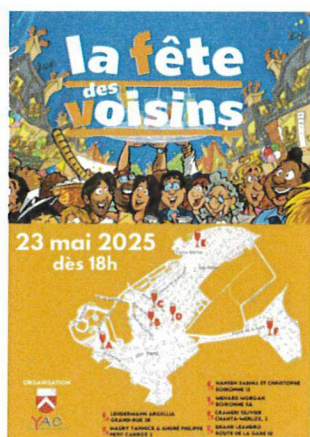
tout au long de l'année dans notre village et il n'y a pas assez de place dans ce rapport pour mentionner toutes les activités. Un projet commun des sociétés locales et de la Commune avec l'aide du YAC fut, après 2024, une nouvelle édition de la coquette mobile les 22 et 23 août 2025. Cet événement a pu avoir lieu en extérieur cette année et les 4 différents groupes qui ont égayé le public étaient tous de la région. L'USL s'est occupée de sustenter

le public avec des produits locaux et préparés sur place.

5.5.2. Yens Animation Culturelle (YAC)

Les membres du YAC ont de nouveau organisé plusieurs événements pendant l'année 2025 et ceci avec beaucoup d'investissement de leur part.

Les membres du YAC pour l'année 2025 sont : Laurence Perret, Sophie Biselx, Carina Varidel, Nicolas Rochat et Parsa Zarian.



- **Mai 2025 : La fête des voisins** a eu lieu dans 6 différents quartiers de notre village avec une météo clémente.
- **Mai 2025 :** Le YAC a organisé pour une nouvelle fois une journée dédiée à la **biodiversité** en mettant le Boiron au centre. Cette journée se déroulait autour du refuge de Yens. Le matin, une conférence avec le titre « Le Boiron au fil de l'eau et du temps » était donnée par le professeur M. Jean-François Rubin, qui était à ce moment le directeur de la maison de la rivière. Après une grillade sur place, des ateliers étaient proposés pour explorer le Boiron.
- **Juin-septembre 2025 :** Pour la quatrième fois, le **Fumas trail** a eu lieu sur tout le territoire communal en proposant de nouveaux parcours pour trouver le trésor. Un grand tirage au sort a clos cette aventure le 26 septembre.
- **Août 2025 :** La coquette mobile était de passage dans notre village et le YAC a donné un coup de main pour l'affiche et les tous-ménages.
- **Octobre 2025 :** Pour Halloween, le YAC a organisé un point de rencontre autour de la fontaine de la place de la Cité, décorée sur le thème, où les citoyens ont pu déguster une soupe à la courge et échanger.
- **Novembre 2025 :** Une belle conférence sur **La route du Poisson** a été donnée par M. Gabriel de la Harpe en mettant en avant les aventures de l'équipe Suisse des Franches-Montagnes. Cette conférence a été un grand succès et a attiré plus de 200 personnes.



5.5.3. Yens de demain

Yens de demain existe depuis 2021 et est né d'une réflexion entre la Municipalité, le travailleur social de proximité de la région (TSP) et une conseillère communale. Le sport libre et le groupe de jeunes ont alors été créés. Les jeunes sont encadrés par de jeunes moniteurs formés au programme de la FOJE ou Jeunesse et Sport. En octobre, changement du TSP. M. Anthony Richard a été remplacé par M. Michaël Chèvre.

1. Sport libre :

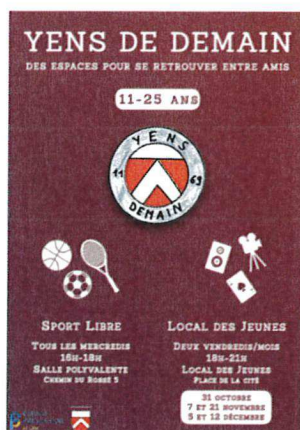
Le sport libre est devenu une institution dans notre village et a lieu les mercredis après-midi de 16h à 18h pour les jeunes de 11 à 20 ans. Il y a eu 45 sessions en 2025 avec entre 0 et 25 participants par session. Les jeunes qui ont fréquenté le sport libre en 2025 étaient âgés de 11 à 18 ans. Depuis la rentrée scolaire d'août 2025, les jeunes qui fréquentent le sport libre ont essentiellement entre 11 et 13 ans. Durant les mois de forte fréquentation en période hivernale, 2 moniteurs en ont assuré le bon déroulement.



La communication se fait par un courrier dans le mois de septembre à tous les jeunes concernés, par un affichage dans les espaces officiels et dans les commerces de la commune, une page dédiée sur le site internet de la Commune, COMMUNEapp, via les réseaux sociaux du travailleur social de proximité (WhatsApp, Facebook, Instagram) et le bouche-à-oreille.

2. Groupe de jeunes

Pendant l'année 2025, il y a eu 9 soirées dans le local à la place de la Cité. Début d'année 2025, il y avait un peu moins d'ouverture. Ces soirées se sont déroulées les vendredis soir, en moyenne 2 fois par mois. En 2025 le local était ouvert le soir d'Halloween.



5.6. AFFAIRES RELIGIEUSES – PAROISSE

Paroisse de Saint-Prex, Lussy-sur-Morges, Vuflens-le-Château

Après le départ de M. Sandro Restauri en août 2024, M. Elio Jaillet a intégré l'équipe en tant que pasteur suffragant. Depuis août 2025, Mme Adjovi-Grâce Prince Agbodan fait son stage de diacre dans la paroisse. En même temps, Mme Jana Vuilleumier s'est engagée comme animatrice d'Eglise.

Le dimanche des Rameaux, 13 avril, le culte de confirmation a eu lieu au temple de Yens avec 4 jeunes de la paroisse et 2 de la paroisse du pied du Jura.

Depuis plusieurs années, l'Eglise réformée du canton de Vaud est engagée dans une réflexion sur son organisation pour d'ici 2029, mettre en œuvre le projet Eglise 29.

Les idées du groupe de pilotage régional ont été présentées à l'Assemblée régionale du 12 novembre 2025 dans notre Commune de Yens. Un vote consultatif a ensuite eu lieu lors de l'assemblée de paroisse de novembre avec l'acceptation du projet.

Paroisse catholique de Morges

La Commune de Yens fait partie de la Paroisse catholique de Morges et est rattachée à la communauté d'Apples – Bière. Les messes ont lieu les 2^e, 4^e et 5^e dimanches du mois, en alternance dans ces deux lieux. Fin novembre 2025, une fête a été organisée pour honorer les 60 ans de la chapelle d'Apples. Celle-ci avait été construite à l'époque par les paroissiens.

5.7. AIRADT – Association Intercommunale du Réseau d'Accueil de jour Dame Tartine

5.7.1. Préambule

L'AIRADT a pour but l'application des dispositions que la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) du 20 juin 2006 place dans les compétences ou les attributions des communes ou des associations de communes en matière d'accueil de jour et d'accueil familial de jour.

5.7.2. Comité de Direction AIRADT (CoDir)

Composition du CoDir

Commune de Denens : Mme Noémie Hatet, Municipale

Commune de Lussy-sur-Morges : Mme Aline Gicot Municipale et Vice-Présidente

Commune de Villars-sous-Yens : M. Robin Daiz, Municipal

Commune de Yens : Mme Sabina Hansen, Municipale, et M. Stéphane Boss, Municipal et Président (sortant au 31.12.2025)

Commune de Saint-Prex : M. Anthony Hennard, Municipal (dès le 23.09.2025)

Séances du CoDir

Au cours de l'année 2025, le CoDir a tenu 9 séances plénières, ainsi que 2 séances du Conseil Intercommunal.

Les séances du CoDir ont eu lieu pour l'essentiel, à la salle du Conseil communal de Yens, sous la présidence de M. Stéphane Boss. Toutes les séances du CoDir sont régies par un ordre du jour et font l'objet de procès-verbaux rédigés par la secrétaire de l'AIRADT, Mme Véronique Grandjean.

La Directrice du Réseau d'Accueil de jour Dame Tartine, Mme Sandrine Schaad, a assisté à toutes les séances du CoDir. L'activité liée à la tenue des comptes est assumée par Mme Véronique Grandjean, Boursière de la Commune de Yens.

Activités en 2025

Le CoDir a notamment traité les points importants suivants :

- Organisation et participation à la séance annuelle de la rentrée scolaire avec la direction des écoles et la directrice du réseau;
- Rencontre périodique des cheffes de sites en séance du CoDir AIRADT;
- Suivi avec la Commune de Yens de l'accueil de midi pour les 7et 8P;
- Participation aux séances de la FAJE par le président du CoDir AIRADT et la directrice du réseau;
- Adoption des comptes 2024;
- Etablissement et adoption du budget 2026;
- Analyse et suivi des salaires des employés du réseau;

- Analyse du portefeuille d'assurances du Cerf-Volant pour uniformisation des couvertures.

L'intégration de la Commune de St-Prex et de ses structures dans le réseau de Dame Tartine suite à l'acceptation des différents conseils généraux ou communaux, et du Conseil Intercommunal ont demandé un travail conséquent. Le CoDir a notamment rencontré la direction, les membres de l'association et les employés du Cerf-Volant ainsi que les mamans de jour du réseau.

Le CoDir tient à relever l'excellente collaboration avec la Commune de St-Prex et plus particulièrement avec son municipal en charge de l'accueil pré et parascolaire, Monsieur Anthony Hennard.

5.7.3. Rapport d'activités de la Direction de Dame Tartine

CHIFFRES CLES 2025 :

Personnel et places d'accueil :

Collectif :

Préscolaire : 46 semaines d'accueil par an pour 66 places autorisées (44 à Yens et 22 à Lussy-sur-Morges)

Parascolaire : 42 semaines d'accueil par an pour 123 places autorisées (87 à Yens et 36 à Denens)

Familial :

3 AMF (2024 3 AMF, 2023 4 AMF) sur 38 semaines d'accueil avec en moyenne 5 places

Direction et Administration :

1 poste à 100 % pour la direction et 1 poste à 50 % d'adjointe et dès août 2025, augmentation de 10 % pour l'adjointe et nouvel engagement à 20 % pour un support administratif et RH.

Nombres d'enfants accueillis (décembre 2025) :

Toutes structures confondues : 261 (286 en 2024) enfants

Préscolaire : 80 (79 en 2024)

Parascolaire : 154 (180 en 2024)

AMF : 28 (27 en 2024)

Nombre d'enfants de 0 à 12 ans sur le territoire de l'AIRADT (31.12.2025) :

Yens : 188 / Denens : 108 / Villars-sous-Yens : 82 / Lussy-sur-Morges : 105, soit un total de 483 enfants.

Ainsi, 53,7 % (56 % en 2024) des enfants résidant sur le territoire de l'AIRADT utilisent les structures d'accueil de jour.

Structures parascolaires et préscolaires :

L'accueil préscolaire peut s'entendre comme un cocon doré rempli d'émerveillement et de découverte. En revanche, l'accueil parascolaire devient de plus en plus une mission de haut vol. La mission consiste à satisfaire les besoins des enfants entre 4 et 12 ans, les affinités de chacune et chacun au sein d'un groupe de 12 voire 15 enfants, de tenter de les sensibiliser au monde de demain et, en dernier lieu, de tenter d'expliquer le sens des actions des structures aux parents et aux familles. L'année 2025 a été bien chargée pour l'équipe de la direction et de la bourse. En effet, il a fallu préparer, anticiper l'arrivée de St-Prex dans le réseau Dame Tartine au 1er janvier 2026.

En 2025, l'offre d'accueil de midi des 7-8H a été légèrement agrandie à partir d'août 2025 avec 15 places disponibles. Il s'agit pour l'instant d'une offre d'accueil qui n'est pas subventionnée par la FAJE, mais qui va dans le sens de l'autonomisation de ces enfants plus grands. Cet accueil est proposé dans le local des jeunes à la place de la Cité où les enfants peuvent manger leur pique-nique sous la surveillance d'une personne adulte. Pour la rentrée 2025-26 la structure a ouvert les 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Suite à la diminution de travail de l'une et la démission d'une autre personne pour des raisons familiales, une nouvelle personne a été engagée pour compléter l'équipe. A partir de la rentrée d'août, les élèves non inscrits à l'accueil de midi, mais convoqués à l'appui scolaire et qui ne peuvent se rendre à la maison, un espace pique-nique a été ouvert à la buvette de la salle polyvalentes les mardis et jeudis midi.

Comptes :

Les comptes sont présentés pour la première fois sur MCH2. Les comptes 2025 s'élèvent à CHF 3'611'320.78 soit CHF 66'439.22 de moins (1,81 %) que le budget 2025 (CHF 3'677'760.00) et CHF 1'614.00 de moins que les comptes 2024.

NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS TOUTES STRUCTURES CONFONDUES PAR COMMUNE		
---	--	--

	2025	2024
Lussy	58 enfants	62 enfants
Denens	49 enfants	50 enfants
Villars-sous-Yens	36 enfants	46 enfants
Yens	118 enfants	128 enfants
Total	261 enfants	286 enfants

5.8. TERRAIN DE SPORT

Pumptrackmobil

En novembre 2022, la Commune avait pu louer le Pumptrack, mis à disposition des communes par le Canton. Avec beaucoup de chance, la Commune a pu rééditer cette location en 2025. Le Pumptrack a été installé et mis à disposition des jeunes du 6 mai au 2 juin. Les enfants et jeunes ont bien profité de cette installation et en on fait bon usage.



6. DICASTERES DE MONSIEUR KURT BUEHLER, MUNICIPAL

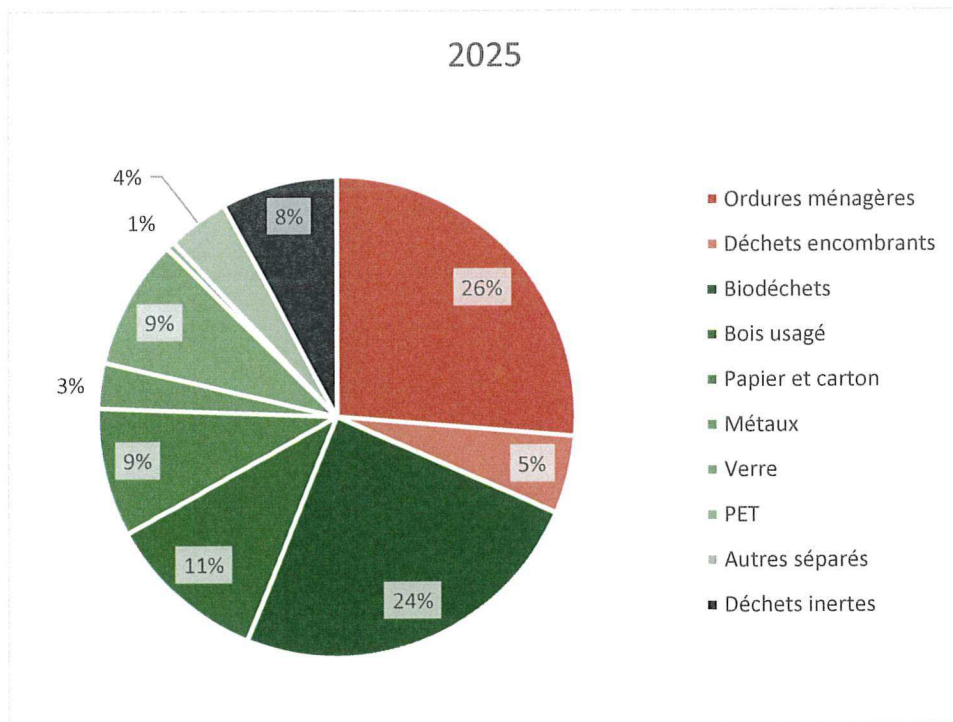
6.1. DECHETTERIE

Statistique communale des déchets urbains

Population

2024	2025	Δ (%)
1'502	1'481	-1.4%

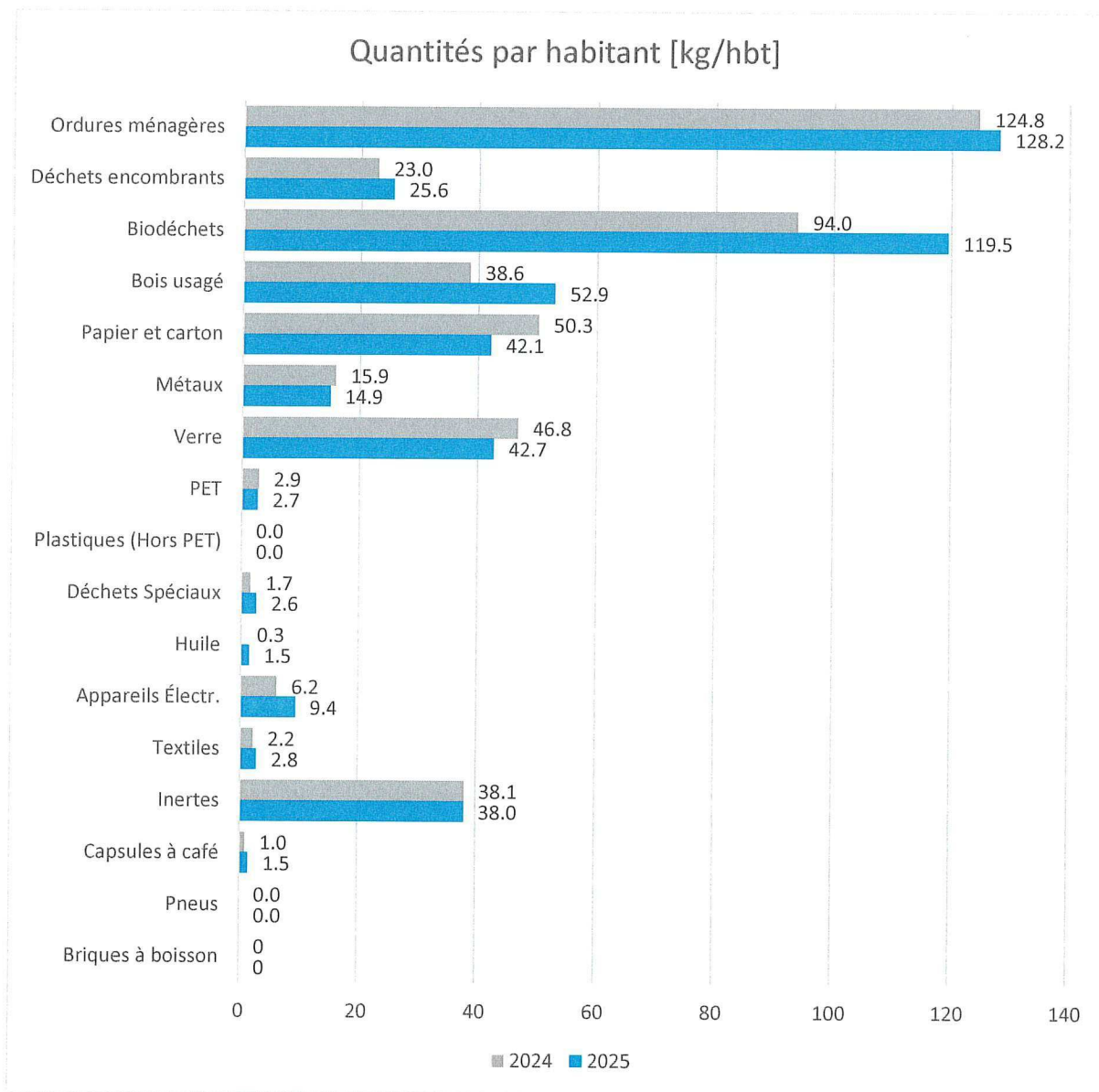
	Quantités totales (tonnes)			Quantités spécifiques (kg/hab)		
	2024	2025	Δ (%)	2024	2025	Δ (%)
Incinérables	221.9	227.8	2.6%	147.7	153.8	4.0%
Collectes séparées	390.2	433.4	10.0%	259.8	292.6	11.2%
Inertes	57.2	56.3	-1.6%	38.1	38.0	-0.2%
Total	669.3	717.6	6.7%	445.6	484.5	8.0%
Taux de collecte séparée	58.3%	60.4%	3.5%			



Répartition des déchets urbains collectés en 2025

Le taux de collecte séparée correspond à la part de déchets collectés séparément en vue de leur valorisation par rapport à la totalité des déchets collectés par la Commune.

Taux de collecte séparée en 2025 : 60.4%.



24 FEV 2026

PET-RECYCLING SCHWEIZ



CERTIFICAT ENVIRONNEMENTAL

COMMUNE DE YENS
1169 YENS

point de collecte de PET-Recycling Schweiz, a collecté un total de

4370 KILOGRAMMES

de bouteilles à boissons en PET en 2025. Ces quelques 158631 bouteilles ont été recyclées par PET-Recycling Schweiz puis transformées en PET recyclé de qualité. Outre la production de matières premières précieuses, cette collecte a permis les économies suivantes en faveur de l'environnement:



**ENVIRON 11581 KILOGRAMMES
DE GAZ À EFFET DE SERRE**



**ENVIRON 3125 LITRES
DE PÉTROLE**

L'élimination correcte des bouteilles à boissons en PET est un moyen simple de promouvoir la protection du climat, d'économiser l'énergie, de réduire les déchets et de préserver les énergies non renouvelables. Merci pour votre engagement. Chaque bouteille compte!



Jean-Claude Würmli
Directeur

10038



PET-Recycling Schweiz, Hohlstrasse 532, 8048 Zurich, info@prs.ch, petrecycling.ch

Adress-ID 2448

6.2. FORETS

Rétrospective

Une légère accalmie a pu être observée concernant la lutte sanitaire contre le scolyte typographe sur le territoire communal. Quelques foyers ont pu être contenus à l'aide d'interventions précoces (abattage des arbres atteints, évacuation rapide ou écorçage des bois).

Au niveau cantonal, la situation s'est révélée plus préoccupante que l'année passée dans les boisés du Jura.

Dans le cadre de cette lutte, et en collaboration avec le service forestier, la Commune est intervenue sur des parcelles forestières privées.

Ces problèmes récurrents, associés à une légère amélioration du prix des sciages de résineux, incitent la Commune à anticiper la récolte des secteurs de futaie en monoculture d'épicéa.

Récolte

Interventions de coupe :

Mise en lumière en amont du Chemin de la Pierre qui Frotte,
Eclaircie et récolte de chablis dans le secteur de la Fontaine aux Chasseurs,
Petite éclaircie de feuillus à Pièce Beney,
Coupe sécuritaire et abattage de chablis au lieu-dit les Tailles,
Interventions sanitaires ciblées, aux Tailles, au Penezzy et à l'Aulion
Coupe sanitaire et réalisation préventive aux Tailles et à Mormontan,
Intervention sylvicole en forêt de protection sur la parcelle communale située à Lussy-sur-Morges.

Volume martelé sur la propriété communale en 2025 :

Martelage	Feuillus	143	Sv
	Résineux	942	Sv
	Total	1'085	Sv

Pour rappel, la possibilité de coupe pour la propriété communale est fixée à 1500 sylves par hectare et par an. Ce volume correspond à l'accroissement en bois des forêts communales.

Les prix des bois résineux ont connu une légère hausse par rapport à 2024. Le prix des assortiments énergie feuillus s'est maintenu au niveau de 2024.

Plantations

Sur la propriété communale, 224 jeunes arbres ont été plantés en 2025. Il s'agissait de tilleuls, de charmes et de douglas.

Ces plantations, bénéficient de subventions dans le cadre du programme cantonal d'encouragement pour l'adaptation des forêts au changement climatique.

Pour les sapins de Noël, 100 épicéas et 75 sapins Nordmann ont été plantés.

Jeunes peuplements

En 2025, 6.26 hectares de jeunes peuplements ont été entretenus dans le but d'obtenir un mélange en essences adaptées, des arbres sains, vigoureux et une qualité de bois supérieure.

Là aussi, dans le cadre du programme cantonal d'encouragement pour l'adaptation des forêts au changement climatique, des jeunes arbres, issus du rajeunissement naturel, ont été protégés de l'abroustissement des ongulés (chevreuil, cerf).

Entretien des infrastructures et divers

Un entretien courant des chemins forestiers a eu lieu (nids de poules et curage des renvois d'eau).

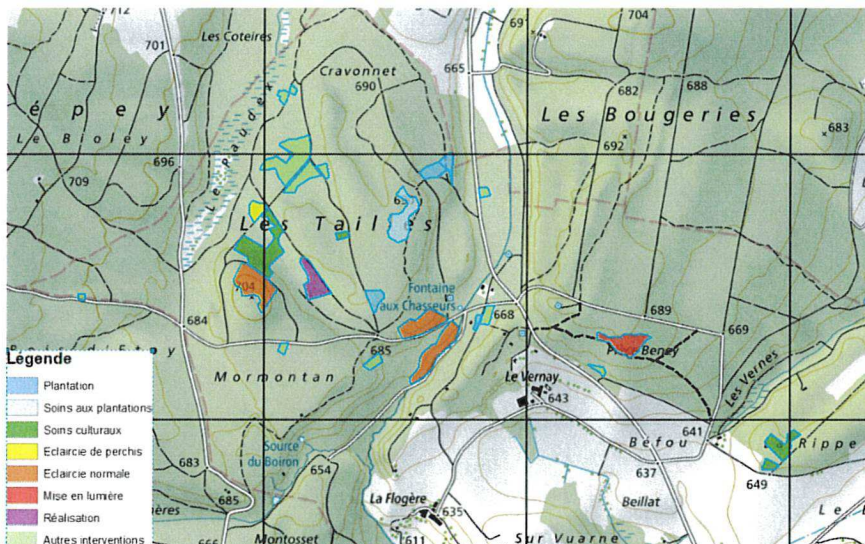
Après avoir réalisé l'aile nord en 2024, les parois en bois de l'aile sud du dépôt à plaquettes ont été remplacées avec du bois scolytés.

Une fontaine en bois a été installée au lieu-dit la Rippe

Répartition des heures du groupement forestier, triées par travaux

Description	Nombre d'heures
Gestion - Forestier ES	226
Bûcheronnage	492
Plantation	35
Soins aux jeunes peuplements, entretien de plantations	202
Entretien des chemins	27
Travaux divers (sentiers et zones d'accueil, bois de feu, sapins de Noël, dépôt à plaquettes, travaux hors forêt...)	191
Total	1'173

Interventions réalisées en 2025 :



6.3. SERVICE INCENDIE ET SECOURS DU SIS MORGET

Extrait du mot du Commandant, Maj Nicolas Houlmann

L'année 2025 a été marquée par plusieurs changements importants au sein du SIS Morget, tant sur le plan organisationnel qu'opérationnel. Dès le 1^{er} mai 2025, le Maj Nicolas Houlmann a eu l'honneur de reprendre le commandement du SIS Morget, succédant au Maj Thierry Charrey. Ayant assuré la fonction de Quartier-Maître durant plus de 4 ans auparavant, cette transition s'est inscrite dans une continuité volontaire, tout en œuvrant dans une phase d'adaptation et de développement pour notre organisation.

Sur le plan opérationnel, l'année écoulée a une nouvelle fois mis en évidence l'impact des éléments naturels sur notre région, ainsi que sur le canton. Les multiples interventions liées aux inondations ont fortement sollicité nos effectifs et nos moyens. Ces événements rappellent l'importance de maintenir en tout temps un état opérationnel stable et performant, afin de garantir la disponibilité des effectifs nécessaires et de répondre efficacement aux missions qui nous sont dévolues.

Effectif du SIS Morget

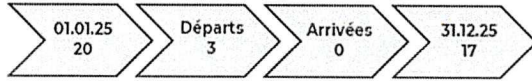


Le SIS Morget est composé en grande majorité de sapeurs-pompiers volontaires. L'association peut compter sur 6 permanents qui travaillent à l'administration avec les fonctions suivantes:

- Commandant
- Responsable administration et finances
- Responsable matériel
- Responsable formation
- Officier technique / chargé de prévention (80%)
- Préposée à la communication (60%)

Evolution des effectifs par Organe d'Intervention (OI)

OI Denges DPS catégorie B



Chef de site : Plt Michaël Michel
 Suppléant Chef de site : Adj Mathieu Bayet
 Responsable formation : Adj Mathieu Bayet
 Chef matériel : Sgtm Steen Boschetti

OI Dissy DAP catégorie Y



Chef de section : Plt Raphaël Dupuis
 Suppléant Chef de section : Lt Vincent Menoud
 Responsable formation : Lt Vincent Menoud
 Chef matériel : Lt Robin Daiz

OI Morges DPS catégorie F



Chef de site : Plt David Roch
 Suppléant Chef de site : Cap Fabrice Dupuis
 Responsable formation : Cap Stéphane Martin
 Chef matériel : Sgtm Jean-Frédéric Mamin

OI Saint-Prex DPS catégorie B



Chef de site : Plt Nicola Alberton
 Suppléant Chef de site : Lt David Pagot
 Responsable formation : Plt Nicola Alberton
 Chef matériel : Lt David Pagot

Promotions et Nominations à l'OI Dissy

À l'issue de l'exercice final de chaque OI, la partie officielle, marquée notamment par la présence d'un membre du CODIR et les prises de parole du commandant et des cadres du SIS Morget, permet de saluer l'engagement des membres tout au long de l'année et d'officialiser les promotions au sein du corps.

Officiers



OI Morges
 Capitaine
 Fabrice Dupuis



OI Morges
 Premier-Lieutenant
 Sandro Bizzarro



OI Dissy
 Lieutenant
 Robin Daiz



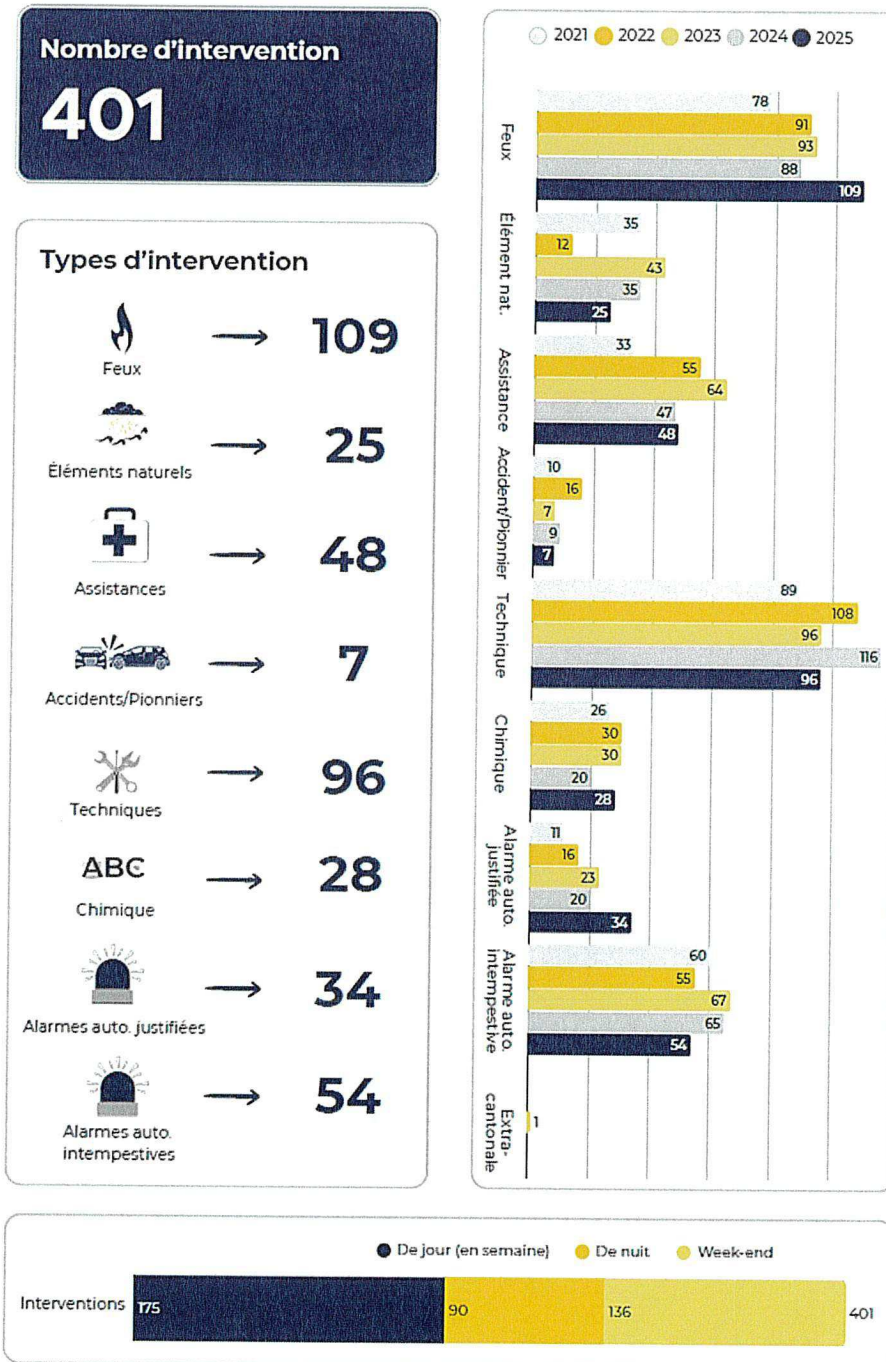
OI Sempremont
 Lieutenant
 David Alberton

Années de services

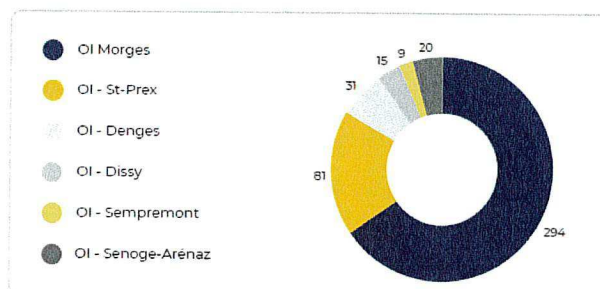
05	Matthieu Barras (Denges) / Mélanie Borboën (Denges) / Simon Doppler (Denges) / Jade Righini (Denges) / Cyril Testeniére (Denges) / Strell Delpiazzo (Morges) / Sybille Genton (Morges) / Bryan Grossenbacher (Morges) / Thomas Evans (Sempremont) / Nebil Mansour (St-Prex)
10	Emilie Bayet (Denges) / Matthieu Mouron (Morges) / Nicola Tantardini (Sempremont) / Vanja Hafner (St-Prex)
15	Jacky Roussel (Morges) / Bastien Savary (Morges) / Andres Tovar Nuez (Morges) / Nicolas Walther (Sempremont) / Philippe Walther (Sempremont)
20	Denis Lambelet (Dissy) / Fabrice Dupuis (Morges) / Luc Vidoudez (Sempremont) / Nicola Alberton (St-Prex)
25	Pascal Germann (Morges) / Benoît Pelet (Morges) / Yann Berthoud (Morges) / Pascal Portier (Sempremont) / Laurent Aubert (St-Prex)
30	Jean-Philippe Küffer (Morges) / Patrick Chauvet (Senoge-Arénaz)
30 ⁺	Olivier Henny 33 ans (Senoge-Arénaz) / Xavier Reigner 34 ans (Morges) / Sébastien Tardy 34 ans (Sempremont) / <u>Christian André 36 ans (Dissy)</u> / Jean-Philippe Amaron 36 ans (Senoge-Arénaz) / Cédric Beutler 36 ans (St-Prex) / Pierre-Yves Mottier 39 ans (Morges) / Philippe Dupertuis 39 ans (St-Prex)
40	Jean-Marc Mérinat (St-Prex)
40 ⁺	Alain Egger 41 ans (St-Prex)

Félicitations à tous pour ces promotions et années de service. Merci pour votre engagement au profit de l'OI Dissy.

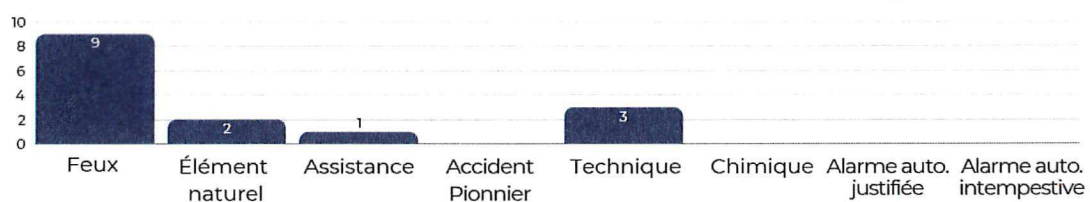
Interventions SIS Morget et comparatif



Interventions par OI



OI Dissy - 15 interventions

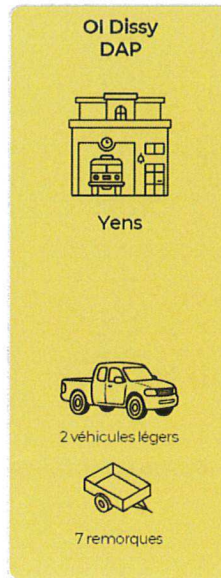


Exercice du DAP Dissy :



*Exercice final de l'OI Dissy

Infrastructures et matériel



Nous tenons tout particulièrement à remercier tous les sapeurs-pompiers volontaires qui s'engagent au service de la population, ainsi que toutes les personnes nommées ci-dessus pour leur engagement.

Les comptes 2025 se bouclent avec un montant à charge des communes de CHF 1'813'127.56, inférieur de **CHF 119'174.44** par rapport au budget 2025.
Coût pour la Commune de Yens pour l'exercice 2025, calculé sur la base de (1'505 habitants au 31.12.2023) CHF 48'777.80 soit CHF 32.41/habitant.

6.4. PROTECTION CIVILE



Protection civile
District Morges



Rapport de Bataillon

La protection civile demeure un acteur discret mais indispensable à la sécurité de notre région. En 2025, nous avons su répondre aux sollicitations parfois exigeantes tout en enrichissant notre dispositif de formation avec de nouveaux thèmes destinés à renforcer nos capacités et à préparer la montée en puissance lorsque la situation l'exige.



Essai des sirènes

Nous avons convoqué 100 astreints pour le traditionnel test des sirènes ayant lieu le premier mercredi du mois de février. Le but était d'effectuer le test des 69 sirènes du District. Le taux de couverture à l'échelon cantonal a été de 97.1 %. Les astreints ont également contrôlé nos 26 sirènes mobiles et procédé aux 150 appels des habitations isolées.

Inondations à Morges

Le dimanche 2 novembre, nous avons été alarmés à la demande du SDIS Morget. La rivière la Morges a débordé et provoqué des inondations dans la ville du même nom. Le Théâtre des Trois P'tits Tours a été touché. Nous avons déployé 5 astreints et un officier de milice afin de surveiller le cours d'eau à des emplacements stratégiques. Le dispositif était également en alerte pour le déclenchement d'une deuxième alarme permettant la mise en place de sacs de sable destinés à la protection de points sensibles si nécessaire.



L'intervention s'est déroulée sans incident particulier. Les coordinations opérationnelles avec le SDIS Morget et la Police Région Morges se sont avérées efficaces et la situation a pu être maîtrisée sans effectif supplémentaire.

Effectif

Effectif au 31.12.2025 : 361

Effectif au 01.01.2026 : 346

En tenant compte des nouvelles recrues intégrées, notre contingent au 01.01.2026 sera de 346 astreints répartis selon cette composition :

Officiers : 20

Sous-officiers : 30

Soldats : 296

Engagement en situation d'urgence

Pour résumer, nous avons eu 4 engagements : la battue, les deux opérations canicule et les inondations à Morges.

En 2025, l'Organisation régionale de Protection civile District Morges a confirmé sa solidité opérationnelle et sa capacité à répondre aux exigences d'une année dense et variée. Qu'il s'agisse d'interventions réelles, d'engagements planifiés ou d'entraînements exigeants, nos membres ont démontré un professionnalisme constant et une préparation à toute épreuve.

Leur implication quotidienne rappelle qu'une organisation n'est forte que par la détermination de celles et ceux qui la font vivre.

L'année écoulée renforce notre confiance pour la suite : nous poursuivrons notre mission avec la même rigueur, en consolidant nos compétences et nos partenariats, afin de garantir à la population une protection fiable et réactive. Ensemble, nous continuerons de bâtir une protection civile solide, prête à affronter l'inattendu.

Coût de la protection civile 2025

La part des charges d'exploitation aux communes se monte à CHF 1'759'282.77 contre CHF 1'813'435.00 en 2024.

Le coût par habitant pour l'exercice 2025 s'élève à CHF 19.80/habitant, soit CHF 0.60 de moins que pour l'exercice 2024.


La participation aux charges pour la Commune de Yens pour l'exercice 2025 est de CHF 29'732.12.

LISTE DES ABREVIATIONS

ACT-ACM	Activités Créatrices sur Textiles - Activités Créatrices Manuelles
AEAI	Assoc. des Etablissements cantonaux d'Assurance Incendie
AI	Assurance Invalidité
AIEB	Association Intercommunale des Eaux du Boiron
AIEBBM	Association Intercommunale des Eaux de Ballens – Berolle - Mollens
AIEGEP	Approvisionnement Intercommunal en Eau Géré et Exploité Pérennément
AIRADT	Association Intercommunale du Réseau d'Accueil de jour Dame Tartine
AJEMA	Réseau d'Accueil de Jour des Enfants dans la région d'action sociale Morges-Aubonne
ALCP	Accord sur la Libre Circulation des Personnes
AMF	Accueillantes en Milieu Familial
ARASMAC	Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay
ARCAM	Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges
ASISE	Association Scolaire Intercommunale de Saint-Prex et Environs
ASIT/VD	Association pour le Système d'Information du Territoire vaudois
ASURE	Association pour une Utilisation durable des Ressources Ecologiques
AVACAH	Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux Handicapés
AVM	Association intercommunale pour l'alimentation en eau potable du Vallon de la Morges
AVS	Assurance Vieillesse et Survivants
CA	Conseil d'Administration
CCDN	Commission Cantonale en matière de Dangers Naturels
CFST	Commission Fédérale en matière de Sécurité au Travail
CI	Conseil Intercommunal
CoDir	Comité de Direction
CMS	Centre Médico-Social
CSR	Centre Social Régional
CUS	Coefficient d'Utilisation du Sol
DEV	Développement Economique Vaudois
DGE	Direction Générale de l'Environnement
DGEO	Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire
DGMR	Direction Générale de la Mobilité et des Routes
DGTL	Direction Générale du Territoire et du Logement
ECA	Etablissement d'Assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud
EM	Etat-Major
EMS	Etablissement Médico-Social
EOS	Energie Ouest Suisse
EPT	Equivalent Plein Temps
ERM	Association intercommunale pour l'Epuration des eaux usées de la Région Morgienne
EU-EC	Eaux Usées – Eaux Claires
FAJE	Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants
FIR	Formation d'Intervention Régionale
GEOLEP	Laboratoire de Géologie de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne
HarmoS	Concordat intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire
LAJE	Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants
LAVAMal	Loi d'Application Vaudoise de la Loi fédérale sur l'Assurance Maladie
LEO	Loi sur l'Enseignement Obligatoire
LEtr	Loi fédérale sur les Etrangers
LHR	Loi fédérale sur l'Harmonisation des Registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes
LOF	Loi sur l'Organisation et le Financement de la politique sociale
LPrPNP	Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager

LVLEne	Loi Vaudoise sur l'Energie
MBC	Transports de la région Morges-Bière-Cossonay
MINERGIE	Standard définissant les exigences énergétiques d'un bâtiment
MIP	Mesure d'Insertion Professionnelle
MIS	Mesure d'Insertion Sociale
MSST	Médecins et autres Spécialistes de la Sécurité au Travail
OCC	Organe Cantonal de Contrôle de l'assurance-maladie et accidents
OFCO	Office de la COnsommation
OFS	Office Fédéral de la Statistique
OREA	Ordonnance fédérale sur la Restitution et l'Elimination des Appareils électriques et électroniques
ORP	Office Régional de Placement
ORPC	Office Régional de Protection Civile
PACom	Plan d'Affectation Communal
PALT	Plan A Long Terme des canalisations
PC	Prestations Complémentaires AVS/AI
PCi	Protection Civile
PDCn	Plan Directeur Cantonal
PDCom	Plan Directeur Communal
PDDE	Plan Directeur de Distribution d'Eau potable
PGA	Plan General d'Affectation
PPA	Plan Partiel d'Affectation
PQ	Plan de Quartier
RAS	Régionalisation de l'Action Sociale
RI	Revenu d'Insertion
RLAJE	Règlement d'application de la Loi sur les jeunes enfants
RLPrPNP	Règlement d'application de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager
RLS	Règlement d'application de la Loi Scolaire
RPA	Règlement cantonal de Prévention des Accidents dus aux chantiers
RPACom	Règlement sur le Plan d'Affectation Communal et la police des constructions
RPGA	Règlement communal sur le Plan Général d'Affectation et la police des constructions
RPT	Répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
SAGEP	Société Anonyme de Gestion des Eaux du Pénezy
SCAJE	Service Cantonal de l'Accueil de Jour des Enfants
SEPE	Service des Eaux et de la Protection de l'Environnement
SIA	Société suisse des Ingénieurs et des Architectes
SMUR	Service Médicalisé des URgences
SPJ	Service de Protection de la Jeunesse
SSCM	Service de la Sécurité Civile et Militaire
STEP	STation d'EPuration
SUI	Service de l'Urbanisme et des Infrastructures
SUVA	Schweizerischer UnfallversicherungsAnstalt
TRIDEL SA	Société anonyme chargée de l'exploitation de l'usine d'incinération
TSP	Travailleur Social de Proximité
UAPE	Unité d'Accueil Pour Ecoliers
USL	Union des Sociétés Locales
VALORSA	Société anonyme chargée de la gestion des déchets provenant des Communes rattachées au périmètre "Ouest"
YAC	Yens Animation Culturelle

TABLE DES MATIERES

1. MUNICIPALITE	4
1.1. REPARTITION DES DICASTERES DU 1 ^{ER} JANVIER 2025 AU 31 DECEMBRE 2025	4
1.2. SEANCES	5
1.3. PREAVIS MUNICIPAUX 2025	5
2. DICASTERES DE MONSIEUR JEAN-LUC ANDRE, SYNDIC	6
2.1. ADMINISTRATION GENERALE.....	6
2.2. INFORMATIQUE – SITE INTERNET	10
2.3. POLICE DES CONSTRUCTIONS.....	11
2.4. URBANISME.....	12
2.5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	12
3. DICASTERES DE MONSIEUR STEPHANE BOSS, MUNICIPAL	15
3.1. FINANCES	15
3.2. BATIMENTS COMMUNAUX.....	16
4. DICASTERES DE MONSIEUR JONATHAN LUETHI, MUNICIPAL	23
4.1. SAGEP – CONSEIL D’ADMINISTRATION	 23
4.2. ROUTES	26
4.3. TRANSPORTS PUBLICS	27
4.4. EAU POTABLE.....	27
4.5. EPURATION EU-EC	28
4.6. ERM – CONSEIL INTERCOMMUNAL.....	29
4.7. GAZ NATUREL.....	29
4.8. CIMETIERE, PARCS ET PLACES	30
4.9. ARCAM	30
5. DICASTERES DE MADAME SABINA HANSEN, MUNICIPALE.....	31
5.1. ASISE.....	31
5.2. FAJE – SCAJE	34
5.3. AFFAIRES SOCIALES	34
5.4. ECOLES.....	36
5.5. ANIMATION VILLAGEOISE	37
5.6. AFFAIRES RELIGIEUSES – PAROISSE	39
5.7. AIRADT – Association Intercommunale du Réseau d'Accueil de jour Dame Tartine.....	40
5.8. TERRAIN DE SPORT	42

6. DICASTERES DE MONSIEUR KURT BUEHLER, MUNICIPAL	43
6.1. DECHETTERIE	43
6.2. FORETS	46
6.3. SERVICE INCENDIE ET SECOURS DU SIS MORGET	48
6.4. PROTECTION CIVILE	53
LISTE DES ABREVIATIONS.....	56